

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA COOPÉRATION

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

Rapport sur la Contribution des ONG, Associations de Développement et Fondations au développement du Burkina Faso 2025

THEME :

*« Alignement des interventions des ONG, Associations de
Développement et Fondations sur les priorités nationales : défis de
la redevabilité de leurs interventions à l'ère de la Révolution
Progressiste Populaire »*



Août 2026



AVANT-PROPOS

Le Rapport 2025 sur la contribution des Organisations non gouvernementales, Associations de développement et Fondations (ONG/AD et Fondations) au développement est élaboré dans un contexte national marqué par l'avènement de la Révolution Progressiste Populaire (RPP). Notre pays est engagé dans une dynamique d'affirmation de souveraineté nationale, de résilience et de transformation durable sur les plans économique, politique et

social. Ce document s'inscrit pleinement dans la volonté de rupture portée par le Gouvernement, érigeant la souveraineté nationale et le développement endogène en piliers essentiels de l'action publique. Le rapport sur la contribution des ONG/AD et Fondations constitue un instrument majeur de transparence et de redevabilité, offrant une lecture synoptique de la contribution des ONG/AD et Fondations au développement national.

De l'analyse des rapports d'activités 2025, il ressort une contribution financière globale des ONG/AD et Fondations de 213,89 milliards FCFA, principalement orientée vers les secteurs sociaux. Le secteur de planification « Travail, Emploi et Protection Sociale » est le principal bénéficiaire avec 79,24 milliards FCFA, traduisant une réorientation des interventions dans le contexte humanitaire actuel. Il est suivi des secteurs de la « Santé » (45,90 milliards FCFA) et « Production Agro-Sylvo-Pastorale » (27,90 milliards FCFA).

Au-delà des contributions captées, l'édition 2025 approfondit une thématique centrale : « **Alignement des interventions des ONG/AD et Fondations sur les priorités nationales : défis de la redevabilité de leurs interventions à l'ère de la Révolution Progressiste Populaire** ». Bien que l'analyse diagnostique révèle un alignement des ONG/AD et Fondations sur les priorités nationales, elle présente cependant des insuffisances dans la redevabilité. Elle identifie également des défis à relever et propose des recommandations pour renforcer la synergie d'actions, afin que chaque ressource mobilisée par les acteurs associatifs contribue réellement à l'atteinte des objectifs de développement socioéconomiques.

Ce rapport, fruit d'un processus participatif associant l'Administration publique et les faitières d'ONG/AD et Fondations offre une vision globale de leurs interventions en 2025 et constitue un outil d'aide à la décision stratégique. Il s'inscrit dans la perspective d'une gouvernance plus rigoureuse du secteur associatif, en cohérence avec les aspirations de la RPP et les orientations de la politique nationale de développement, « Plan RELANCE 2026-2030 ».

J'invite l'ensemble des acteurs du développement à s'approprier des conclusions de ce rapport dont la mise en œuvre des recommandations est une condition essentielle pour bâtir une coopération fondée sur la responsabilité partagée et la recherche de résultats probants, au service d'un Burkina Faso souverain, résilient et prospère.



TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS.....	2
LISTE DES TABLEAUX.....	5
LISTE DES GRAPHIQUES.....	6
AVERTISSEMENT	7
SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	8
RÉSUMÉ	11
MÉTHODOLOGIE	12
INTRODUCTION GÉNÉRALE	15
<i>PREMIÈRE PARTIE : CONTRIBUTION DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES, DES ASSOCIATIONS DE DÉVELOPPEMENT ET FONDATIONS À LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES</i>	<i>17</i>
CHAPITRE I : APERÇU DU CONTEXTE ÉCONOMIQUE	18
I. Une croissance économique mondiale en légère progression	18
II. Une économie nationale portée par l'amélioration des équilibres macroéconomiques	18
CHAPITRE II : APERÇU GLOBAL SUR LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES, ASSOCIATIONS DE DÉVELOPPEMENT ET FONDATIONS INTERVENANT AU BURKINA FASO.....	21
I. Profil des ONG/AD et Fondations	21
II. Aperçu des réalisations physiques et des contributions financières des ONG/AD et Fondations de 2021 à 2025	29
CHAPITRE III : INTERVENTIONS DES ONG/AD ET FONDATIONS AU BURKINA FASO EN 2025.....	35
I. Situation de mobilisation des ressources	35
I.1. Les ressources propres	35
I.2. Les ressources externes	36
I.2.1. La contribution des partenaires bilatéraux.....	36
I.2.2. La contribution des partenaires multilatéraux	37
I.2.3. La contribution des organismes privés et particuliers.....	38
I.2.4. La contribution de l'État burkinabè.....	38
I.2.5. La contribution directe des bénéficiaires	38
I.3. Répartition des ressources financières mobilisées par pays	39
II. Avantages fiscaux et douaniers accordés par l'Etat aux ONG/AD et Fondations en 2025.....	39
III. Contributions financières par secteur de planification	41
IV. Réalisations physiques et appuis divers	41
<i>DEUXIÈME PARTIE : ALIGNEMENT DES INTERVENTIONS DES ONG/AD ET FONDATIONS SUR LES PRIORITÉS NATIONALES : DÉFIS DE LA REDEVABILITÉ DE LEURS INTERVENTIONS À L'ÈRE DE LA RÉVOLUTION PROGRESSISTE POPULAIRE ...</i>	<i>49</i>
CHAPITRE I : CADRE DE RÉFÉRENCE DE L'ALIGNEMENT ET DE LA REDEVABILITÉ DES ONG/AD ET FONDATIONS	50
I. Cadre juridique et définition des concepts	50
III. Place et rôles des ONG/AD et Fondations.	52

CHAPITRE II : ANALYSE DE L'ALIGNEMENT DES INTERVENTIONS ET LES DEFIS DE LA REDEVABILITÉ.....	54
I. Etat de l'alignement des interventions des ONG/AD et Fondations	54
II. Analyse de la redevabilité des ONG/AD et Fondations	58
II. Principaux défis de l'alignement et de la redevabilité	60
CHAPITRE III : PERSPECTIVES POUR LE RENFORCEMENT DE L'ALIGNEMENT DES INTERVENTIONS ET DE LA REDEVABILITÉ DES ONG/AD ET FONDATIONS A L'ERE DE LA RPP.....	63
I. Renforcement de l'alignement des interventions et de la redevabilité des ONG/AD et Fondations	63
II. Rôles des principaux acteurs.....	65
III. Recommandations.....	67
CONCLUSION GÉNÉRALE	69
ANNEXES.....	70

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : REPARTITION DES ONG ET FONDATIONS PAR PAYS D'ORIGINE EN 2025	23
TABLEAU 2 : REPARTITION DES INTERVENANTS PAR SECTEUR DE PLANIFICATION.....	26
TABLEAU 3 : SITUATION DU PERSONNEL DES ONG/AD ET FONDATIONS EN 2025.....	28
TABLEAU 4 : PRINCIPALES REALISATIONS DANS L'EDUCATION ET LA FORMATION DE 2021 A 2025	30
TABLEAU 5 : PRINCIPALES REALISATIONS DANS LA SANTE DE 2021 A 2025.....	30
TABLEAU 6: PRINCIPALES REALISATIONS DANS LA PRODUCTION AGRO-SYLVO-PASTORALE DE 2021 A 2025.....	31
TABLEAU 7 : PRINCIPALES REALISATIONS DANS L'ENVIRONNEMENT, L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DE 2021 A 2025	31
TABLEAU 8 : PRINCIPALES REALISATIONS DANS LE TRAVAIL, L'EMPLOI ET LA PROTECTION SOCIALE DE 2021 A 2025	32
TABLEAU 9 : PRINCIPALES REALISATIONS DANS LE COMMERCE ET LES SERVICES MARCHANDS DE 2021 A 2025	32
TABLEAU 10 : PRINCIPALES REALISATIONS DANS LA TRANSFORMATION INDUSTRIELLE ET ARTISANALE 2021 A 2025.....	33
TABLEAU 11 : PRINCIPALES REALISATIONS DANS LA GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE ET LOCALE DE 2021 A 2025	33
TABLEAU 12 : TYPOLOGIE DES RESSOURCES EXTERNES AUX ONG/AD ET FONDATIONS EN 2025	36
TABLEAU 13 : PRINCIPALES REALISATIONS DANS LE SECTEUR « TRAVAIL, EMPLOI ET PROTECTION SOCIALE » EN 2025	42
TABLEAU 14 : PRINCIPALES REALISATIONS DANS LE SECTEUR DE LA SANTE EN 2025	43
<i>TABLEAU 15 : PRINCIPALES REALISATIONS DANS LE SECTEUR PRODUCTION AGRO-SYLVO-PASTORALE</i>	<i>44</i>
TABLEAU 16 : PRINCIPALES REALISATIONS DANS L'EDUCATION ET LA FORMATION EN 2025	45
TABLEAU 17 : PRINCIPALES REALISATIONS DANS LE SECTEUR « ENVIRONNEMENT, EAU ET ASSAINISSEMENT » EN 2025.....	46
<i>TABLEAU 18 : PRINCIPALES REALISATIONS DANS LE SECTEUR « GOUVERNANCES ADMINISTRATIVE ET LOCALE » EN 2025</i>	<i>46</i>
TABLEAU 19 : PRINCIPALES REALISATIONS DANS LE SECTEUR CSM EN 2025.....	47
TABLEAU 20 : ETAT DE L'ALIGNEMENT DES INTERVENTIONS	55
TABLEAU 21 : APPRECIATION DU NIVEAU DE REDEVABILITE DES ONG/AD ET FONDATIONS	60

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 : REPARTITION DES ONG ET FONDATIONS SELON LEUR ORIGINE	22
GRAPHIQUE 2 : REPARTITION DES INTERVENTIONS DES ONG/AD ET FONDATIONS SELON LEUR MODE D'INTERVENTION	27
GRAPHIQUE 3 : NOMBRE D'ONG/AD ET FONDATIONS PAR GROUPE CIBLE EN 2025	28
GRAPHIQUE 4 : REPARTITION DES ONG/AD ET FONDATIONS SELON L'EFFECTIF DU PERSONNEL EMPLOYE	29
GRAPHIQUE 5 : CONTRIBUTIONS FINANCIERES GLOBALES DES ONG/AD ET FONDATIONS DE 2021 A 2025.....	34
GRAPHIQUE 6 : MOBILISATIONS PAR SOURCE DE FINANCEMENT EN 2025 (EN MILLIARDS FCFA)	35
GRAPHIQUE 7 : CONTRIBUTIONS DES 10 GRANDS BILATERAUX EN 2025 EN MILLIARDS FCFA	37
GRAPHIQUE 8 : CONTRIBUTIONS DES MULTILATERAUX EN 2025 (MONTANT EN MILLIARDS FCFA)	38
GRAPHIQUE 9 : LES 10 GRANDS PAYS CONTRIBUTEURS EN 2025 (EN MILLIARDS FCFA)	39
GRAPHIQUE 10 : REPARTITION DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT DES ONG/AD ET FONDATION PAR SECTEUR DE PLANIFICATION.....	41
GRAPHIQUE 11: CONTRIBUTIONS DES ONG/AD ET FONDATIONS AUX DIFFERENTS SECTEURS SUR LA PERIODE 2021-2025.....	57

AVERTISSEMENT

L'analyse s'appuie sur l'exploitation de 424 rapports et programmes d'activités validés. Le périmètre des données consolidées englobe exclusivement les ONG et Fondations signataires d'une convention d'établissement, ainsi que les associations nationales de développement légalement reconnues et/ou exécutrices de projets et programmes d'autres organisations régulières et ayant formellement déposé leurs rapports.

Pour des motifs divers, certaines ONG/AD et Fondations n'ont pas transmis leurs rapports et programmes d'activités dans les échéances prescrites par la réglementation en vigueur. Par conséquent, le présent Rapport sur la Contribution des ONG/AD et Fondations (RCO) au développement du Burkina Faso ne peut refléter l'intégralité des interventions menées par ces organisations.

Par ailleurs, il convient de noter que certaines organisations ont soumis deux rapports distincts, conformes respectivement aux canevas « Exécutant » et « Bailleur ». Cette situation s'explique par le fait qu'elles assurent directement la mise en œuvre de certains projets tout en confiant, sur la même période, la réalisation de tout ou partie d'autres programmes à des entités tierces.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AD	Association de développement
AGR	Activité génératrice de revenus
AIT	Autorisation d'importation temporaire
AN	Assemblée nationale
ASBC	Agent de santé à base communautaire
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BDSA	Base de données de suivi des associations
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CEDEAO	Communauté Économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNOSC/BF	Conseil national des organisations de la société civile du Burkina Faso
COGES	Comité de gestion
COVED	Comité de veille et de développement
CSPS	Centre de santé et de promotion sociale
CVD	Conseil villageois de développement
DCB	Direction de la coopération bilatérale
DCE-APD	Direction de la coordination et de l'efficacité de l'aide publique au développement
DCM	Direction de la coopération multilatérale
DGAT	Direction générale de l'administration du territoire
DGCOOP	Direction générale de la coopération
DGD	Direction générale des douanes
DGEP	Direction générale de l'économie et de la planification
DGESS	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
DGI	Direction générale des impôts
DP-ONG	Direction du partenariat avec les ONG
ECW	Education Can Not Wait
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
IT	Importation Temporaire

MATD	Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation
MEF	Ministère de l'économie et des finances
MS	Ministère de la santé
OBC	Organisation à base communautaire
OBNL	Organisme à but non lucratif
OEV	Orphelins et enfants vulnérables
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
ONG/AD	Organisation non gouvernementale/association de développement
OSC	Organisation de la société civile
PASP	Production agro-sylvo-pastorale
PDI	Personnes déplacées internes
PIB	Produit intérieur brut
PM	Premier ministre
PRES	Présidence
PTF	Partenaires techniques et financiers
PV/VIH	Personne vivant avec le virus de l'immunodéficience humaine
RCO	Rapport sur la contribution des ONG/AD et Fondations
RND	Référentiel national de développement
SISONG	Système informatisé du suivi des ONG
SNU	Système des nations unies
SPONG	Secrétariat permanent des organisations non gouvernementales
SSR	Santé sexuelle et reproductive
SYCEBNL	Système comptable des entités à but non lucratif
TEPS	Travail, emploi et protection sociale
THIMO	Travaux à haute intensité de main d'œuvre
TTC	Toutes taxes comprises
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UA	Union africaine
UE	Union européenne

UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
UNITAID	Organisation internationale d'achat des médicaments
USA	United States of America
VBG	Violences basées sur le genre
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

RÉSUMÉ

L'année 2025 marque un tournant décisif pour le Burkina Faso et l'ensemble de ses partenaires au développement, s'inscrivant dans une vision de souveraineté et d'endogénéisation des politiques publiques impulsée par la Révolution Progressiste Populaire (RPP). Avec le déploiement du Plan RELANCE 2026-2030, l'évaluation des actions menées par les ONG, Associations de Développement et Fondations témoigne d'une contribution majeure à l'effort de résilience nationale.

Sur le plan financier, la mobilisation des ressources traduit un dynamisme, porté par un volume global de 341,84 milliards de FCFA dont 213,88 milliards de FCFA ont été effectivement investis sur le terrain au profit des populations, principalement orientés vers le secteur du Travail, de l'Emploi et de la Protection Sociale (37,05 %), suivi de la Santé (21,46 %) et de la Production Agro-Sylvo-Pastorale (13,04 %).

Cette synergie a été soutenue par l'État burkinabè, qui a consenti un effort fiscal et douanier de 1,58 milliard de FCFA en exonérations pour renforcer l'efficacité des interventions.

Sur le terrain, cet apport financier s'est traduit par des réalisations physiques concrètes. En 2025, la protection sociale a permis de venir en aide à plus de 163 000 personnes vulnérables et de distribuer 16 560 tonnes de vivres. Dans le domaine de la santé, l'action s'est concentrée sur la réhabilitation de 19 CSPPS et de 55 dispensaires, permettant la prise en charge médicale de près de 1,28 million de citoyens. L'éducation n'est pas restée en marge avec la réalisation 106 salles de classe, de 17 centres d'alphabétisation scolaires et le parrainage de plus de 51 000 élèves. Pour l'amélioration du cadre de vie, 1 480 points d'eau potable ont été créés et ou réhabilités et 33 fermes pastorales ont été mises en place pour soutenir l'élevage.

Par ailleurs, l'analyse du thème du rapport souligne un contraste entre intention et exécution. Si l'alignement stratégique est jugé exemplaire, la redevabilité opérationnelle demeure le maillon faible. La légitimité des acteurs dépend désormais de leur capacité à rendre compte non seulement à l'État central, mais surtout aux structures déconcentrées et aux bénéficiaires directs. Cette analyse met en lumière des défis structurels. Le rapport révèle une fragilité dans la maîtrise de la planification, l'insuffisance de l'ancrage territorial entre les actions des ONG/AD et Fondations et les Plans Locaux de Développement. En outre, la transparence financière est également perfectible, notamment dans la tenue de la comptabilité des matières.

Pour franchir un nouveau cap, le rapport formule des recommandations. Aux ONG/AD et Fondations, il est demandé de mutualiser leurs efforts pour un alignement efficace sur les priorités de l'État, de respecter strictement la réglementation en vigueur et d'instaurer des mécanismes formels de gestion des plaintes pour les populations. A l'endroit de l'État, la mise en œuvre optimale du Système Informatisé de Suivi des ONG (SISONG) apparaît comme la résolution pour garantir une gouvernance plus transparente et efficace, au service d'un Burkina Faso souverain et prospère.

MÉTHODOLOGIE

Le Rapport sur la Contribution des ONG/AD et Fondations 2025 est élaboré par un groupe de rédaction pluridisciplinaire, placé sous la supervision du Camarade Directeur Général de la Coopération. Les travaux ont suivi une démarche participative et inclusive, favorisant la concertation entre les différentes parties prenantes.

Le groupe de rédaction est composé de représentants de la Direction générale de la Coopération (DGCOOP), de la Direction générale de l'Economie et de la Planification (DGEP), du Secrétariat exécutif national de la Politique nationale de Développement (SEN/PND), de la Direction générale de l'Administration du Territoire (DGAT), des Directions générales des Etudes et des Statistiques sectorielles (DGESS) des Ministères de la Famille et de la Solidarité (MFS), de la Santé (MS), de l'Agriculture, de l'Eau, des Ressources animales et halieutiques (MAERAH) et de l'Enseignement de Base, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MEBAPLN). Le groupe inclut également, un représentant du Secrétariat permanent des ONG (SPONG) et un représentant du Conseil national des Organisations de la Société civile (CN-OSC).

Ce groupe, qui a assuré la collecte, l'analyse, la consolidation et la validation des données, est composé des camarades suivants :

- ❖ **K. Emmanuel YAMÉOGO**, Chargé d'appui technique (CAT/DGCOOP) ;
- ❖ **Alimatou ZONGO/KABORÉ**, Directrice du partenariat avec les ONG (DP-ONG/DGCOOP) ;
- ❖ **Windpouiré Noëlie BASSINGA/ZAGRÉ**, Chargée de Programme de Coopération à la Direction du Partenariat avec les ONG (DP-ONG/DGCOOP) ;
- ❖ **Hézita OUATTARA/SÉRÉ**, Chargée de Programme de Coopération à la Direction du Partenariat avec les ONG (DP-ONG/DGCOOP) ;
- ❖ **Souleymane NAKOULMA**, Chargée de Programme de Coopération à la Direction du Partenariat avec les ONG (DP-ONG/DGCOOP) ;
- ❖ **Kiswendsida Gaétan MANDÉ**, Chargée de Programme de Coopération (à la Direction du Partenariat avec les ONG DP-ONG/DGCOOP) ;
- ❖ **Edouard KABORÉ**, Assistant de programme de coopération à la Direction du Partenariat avec les ONG (DP-ONG/DGCOOP) ;
- ❖ **Sandrine ZOUNDI/WAONGO**, Chargée de Programme de Coopération à la Direction du Partenariat avec les ONG (DP-ONG/DGCOOP) ;
- ❖ **Inès Edwige ZONGO/THIOMBIANO**, Assistante de programme de coopération à la Direction du Partenariat avec les ONG (DP-ONG/DGCOOP) ;
- ❖ **Wendpouiré Lydie OUÉDRAOGO**, Chargée de Programme de Coopération à la Direction du Partenariat avec les ONG (DP-ONG/DGCOOP) ;
- ❖ **Souleymane YAMÉOGO**, Chargée de Programme de Coopération à la Direction du Partenariat avec les ONG (DP-ONG/DGCOOP) ;
- ❖ **Yahaya OUÉDRAOGO**, Assistant de programme de coopération à la Direction du Partenariat avec les ONG (DP-ONG/DGCOOP) ;

- ❖ **Kis-wend-Sida Wilfried OUÉDRAOGO**, Assistant de programme de coopération à la Direction du Partenariat avec les ONG (DP-ONG/DGCOOP) ;
- ❖ **Oumarou KAFANDO**, Assistant de programme de coopération à la Direction du Partenariat avec les ONG (DP-ONG/DGCOOP) ;
- ❖ **Hassana YELBY**, Assistante de direction à la Direction du Partenariat avec les ONG (DP-ONG/DGCOOP) ;
- ❖ **Mariam COULIBALY**, Assistante de direction à la Direction du Partenariat avec les ONG (DP-ONG/DGCOOP) ;
- ❖ **Koudougou Judith KAFANDO / SAWADOGO**, Chargée de Programme de Coopération (DGCOOP)
- ❖ **Boureima OUÉDRAOGO**, Chargé de programme de coopération à la Direction de la coopération financière décentralisée (DCFD/DGCOOP) ;
- ❖ **Satta FOFANA/TRAORÉ**, Chargée de programme de coopération à la Direction de la coordination et de l'efficacité de l'Aide publique au développement (DCE-APD/DGCOOP) ;
- ❖ **Célestin Xavier KABORÉ**, Assistant de programme de coopération à la Direction des Affaires Juridiques et des Analyse (DAJA/DGCOOP) ;
- ❖ **Mariam OUÉDRAOGO**, Chargée de programme de coopération à la Direction de la coopération multilatérale (DCM/DGCOOP) ;
- ❖ **Manzou DABARÉ**, Chargé de programme de coopération à la Direction de la coopération bilatérale (DCB/DGCOOP) ;
- ❖ **Issiaka DABONÉ**, Chargé d'études au Secrétariat Exécutif National de la Politique Nationale de Développement (SEN/PND),
- ❖ **Tindwendé Germain NANA**, Chargé des études à la Direction générale de l'économie et de la planification du Ministère de l'économie et des finances (DGEP/MEF) ;
- ❖ **Aïcha SOMÉ/BONKOUNGOU**, Cheffe de service à la Direction générale de l'administration du territoire du Ministère de l'administration territoriale et de la mobilité (DGAT/MATM) ;
- ❖ **Aly OUATTARA**, Chef de service à la Direction générale des études et des statistiques sectorielles du Ministère de la Famille et de la Solidarité (DGESS/MFS) ;
- ❖ **Guillaume OUANDÉ**, Agent à la Direction générale des études et des statistiques sectorielles du Ministère de la santé (DGESS/MS) ;
- ❖ **Piga Moïse OUÉDRAOGO**, Agent à la Direction générale des études et des statistiques sectorielles du Ministère de l'Agriculture, de l'Eau, des ressources Animales et Halieutiques (DGESS/MAERAH)
- ❖ **Mariam KABORÉ/ZANGRÉ**, Agent à la Direction générale des études et des statistiques sectorielles du Ministère l'Enseignement de Base, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (DGESS/MEBAPLN) ;
- ❖ **Fatmata BANCÉ**, Chargée de programme au Secrétariat permanent des ONG (SPONG) ;

- ❖ **Ali Ben Oumar DANKAMBARY**, Représentant du Secrétariat permanent des ONG (SPONG)
- ❖ **Babou ZIO**, Représentant du Conseil National des Organisations de la Société Civile (CN-OSC).

L'élaboration du présent rapport a suivi les étapes ci-après :

1. La planification et la préparation des travaux

Cette phase initiale a été consacrée à la constitution du groupe de rédaction pluridisciplinaire, au choix de la thématique centrale, à la définition des termes de référence ainsi qu'à l'établissement du chronogramme global d'exécution de l'activité.

2. La collecte et la compilation des données

Les informations exploitées proviennent essentiellement des rapports d'activités de l'année 2025 transmis par les ONG/AD et Fondations. À cet effet, le canevas de collecte des données socio-économiques a été actualisé au début de l'année 2026 avant d'être transmis aux organisations associatives pour renseignement. Trois (03) ateliers techniques ont ensuite été organisés pour permettre aux membres du groupe de rédaction d'analyser ces données et de procéder à leur intégration dans un masque de saisie. Des données complémentaires ont également été recueillies auprès de la DGD et de la DGI.

Pour la rédaction du volet thématique du rapport, le groupe de travail a été scindé en sous-groupes afin de mener des recherches documentaires et des analyses approfondies, en s'appuyant sur les documents de référence reflétant la nouvelle vision du Burkina Faso.

3. Élaboration du rapport

À la suite de la consolidation des données collectées, un plan de rédaction du rapport a été formalisé puis validé par les membres du groupe. Les différentes sections de ce plan ont ensuite été réparties entre les membres pour une phase de rédaction individuelle. La mise en commun de ces contributions a permis d'aboutir à la première version (draft) du document. Par la suite, un atelier de finalisation a été initié afin d'affiner le texte et de garantir la cohérence d'ensemble du projet de rapport.

4. Validation technique et diffusion du rapport global

Le projet de document a été examiné et validé au cours d'un atelier technique réunissant l'ensemble des parties prenantes, notamment les représentants de l'administration publique, des ONG/AD et Fondations, ainsi que les partenaires techniques et financiers (PTF). Cet atelier a permis d'enrichir le contenu du document avant sa validation officielle. Enfin, le RCO a fait l'objet d'une diffusion auprès de l'ensemble des acteurs concernés.

Le processus d'élaboration de cette édition a été jalonné par des contraintes majeures pour le groupe de rédaction. Il s'agit, entre autres de la non désagrégation de certaines données recueillies ainsi que du manque de cohérence constaté dans certaines informations communiquées par les ONG/AD et Fondations.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le Burkina Faso évolue dans un contexte marqué par de profondes mutations institutionnelles, sécuritaires, économiques et sociales. Face aux défis liés à la reconquête du territoire national, à la cohésion sociale, à la résilience des populations et à la transformation structurelle de l'économie, les autorités ont engagé un processus de refondation basé sur les principes de souveraineté nationale, de développement endogène et de responsabilité collective. Cette dynamique s'est traduite par la proclamation de la Révolution Progressiste Populaire (RPP), qui constitue désormais une idéologie guidant l'action publique.

Dans cette perspective, le Plan National de Développement (PND), dénommé « Plan RELANCE 2026-2030 », définit les orientations stratégiques du développement du Burkina Faso autour de la consolidation de la sécurité et de la paix, du renforcement de la gouvernance, du développement du capital humain, de la transformation durable de l'économie, de la promotion de la souveraineté économique et de la sécurité alimentaire. La mise en œuvre de ces priorités requiert la mobilisation coordonnée de l'ensemble des acteurs nationaux et des partenaires au développement.

Parmi ces acteurs, les ONG/AD et Fondations occupent une place importante. À travers leurs interventions notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'action humanitaire, de la sécurité alimentaire, de la gouvernance, de l'environnement et du développement économique local, elles contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations et à l'atteinte des objectifs nationaux de développement.

Toutefois, dans le contexte actuel de refondation de l'État, la contribution de ces organisations associatives est appelée à s'inscrire davantage dans une logique d'alignement sur les priorités nationales et de renforcement de la redevabilité. En effet, les principes internationaux relatifs à l'efficacité de l'aide¹ au développement recommandent que les interventions des partenaires s'alignent sur les priorités définies par les États bénéficiaires et que chaque acteur rende compte de ses actions et de ses résultats. Au Burkina Faso, cette exigence est d'autant plus importante dans le contexte de la RPP, qui place la souveraineté nationale et le développement endogène au cœur des politiques publiques.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le rapport sur la contribution des ONG/AD et Fondations (RCO) 2025, placé sous le thème : « *Alignement des interventions des ONG/AD et Fondations sur les priorités nationales : défis de la redevabilité de leurs interventions à l'ère de la Révolution Progressiste Populaire* ».

L'objectif du rapport est de capitaliser les interventions des ONG/AD et Fondations en 2025, d'apprécier le niveau d'alignement de leurs interventions sur les priorités nationales, d'analyser les mécanismes de redevabilité mis en œuvre et d'identifier les principaux défis ainsi que les perspectives susceptibles de renforcer l'efficacité du partenariat entre l'État et les acteurs associatifs.

L'élaboration du rapport a consisté à l'exploitation des données statistiques et narratives issues des rapports d'activités transmis par les ONG/AD et Fondations au titre de l'année 2025. Ces données ont été complétées par celles des revues des programmes d'investissement et diverses sources documentaires. L'analyse a combiné une approche quantitative portant sur les financements

¹ Déclaration de Rome (2003) sur l'harmonisation de l'aide, déclaration sur l'efficacité de l'aide de Paris (2005), Adoption du Partenariat de Busan (2011) pour une coopération efficace au service du développement.

mobilisés, les réalisations et les bénéficiaires, et une approche qualitative axée sur l'alignement des interventions et la redevabilité des organisations associatives.

Le présent rapport est structuré en trois parties qui sont : (i) contribution des organisations non gouvernementales, des associations de développement et fondations à la mise en œuvre des politiques publiques ; (ii) alignement des interventions des ONG/AD et Fondations sur les priorités nationales : défis de la redevabilité de leurs interventions à l'ère de la Révolution progressiste populaire et (iii) difficultés et recommandations.

PREMIÈRE PARTIE : CONTRIBUTION DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES, DES ASSOCIATIONS DE DÉVELOPPEMENT ET FONDATIONS À LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

La présente partie analyse la contribution des ONG/AD et Fondations à la mise en œuvre des politiques publiques en 2025. Elle met en évidence les principales interventions de ces organisations qui complètent l'action de l'Etat à l'atteinte des objectifs nationaux de développement. Cette partie s'articule autour de trois chapitres à savoir : (i) aperçu du contexte socio-économique, (ii) classification des ONG/AD et Fondations intervenant au Burkina Faso et (iii) interventions des ONG/AD et Fondations au Burkina Faso en 2025.

CHAPITRE I : APERÇU DU CONTEXTE ÉCONOMIQUE²

L'aperçu du contexte économique permet de situer l'environnement dans lequel les ONG/AD et Fondations ont contribué à la mise en œuvre des politiques publiques en 2025. Il met en lumière les principales tendances de l'économie internationale, marquées par la persistance des incertitudes géopolitiques, tout en analysant les performances et la résilience de l'économie nationale.

I. Une croissance économique mondiale en légère progression

En 2025, l'économie mondiale a évolué dans un environnement marqué par la persistance des tensions géopolitiques et commerciales, les effets différés des politiques monétaires restrictives, les incertitudes entourant la politique commerciale des États-Unis ainsi que les risques liés aux marchés de l'énergie. Malgré ces contraintes, l'activité économique mondiale a fait preuve d'une résilience appréciable, traduisant une stabilisation de la croissance après le ralentissement observé en 2024.

La croissance économique mondiale s'est établie à 3,4 % en 2025 contre 3,3 % en 2024. Cette légère progression est attribuable au dynamisme des investissements, notamment dans les nouvelles technologies et l'intelligence artificielle, au ralentissement de l'inflation, au soutien budgétaire dans plusieurs économies ainsi qu'à des conditions financières plus favorables. Les effets des tensions commerciales ont également été partiellement atténués par les ajustements opérés dans les échanges internationaux au cours du premier semestre.

Dans les économies avancées, la croissance s'est établie à 1,9 % en 2025 contre 1,8 % en 2024, soutenue par la consommation des ménages, les investissements technologiques et des politiques budgétaires favorables. Les économies émergentes et en développement ont enregistré une croissance de 4,4 % en 2025 contre 4,3 % un an plus tôt, grâce au dynamisme de la demande intérieure, des investissements et des exportations.

En Afrique, la croissance s'est renforcée pour atteindre 4,2 % après 3,3 % en 2024, tandis qu'en Afrique subsaharienne elle est passée de 4,1 % à 4,4 %, portée notamment par la reprise de la demande intérieure, la bonne productivité agricole, le développement des services et des industries extractives.

Au sein de l'UEMOA, l'activité économique est demeurée particulièrement dynamique avec une croissance économique estimée à 6,7 % en 2025 contre 6,2 % en 2024 grâce aux performances des secteurs agricole, minier, manufacturier, commercial et des services.

Dans la Confédération de l'Alliance des États du Sahel (AES), la croissance moyenne s'est établie à 6,1 %, en léger recul par rapport à 6,7 % enregistré en 2024, en raison d'un ralentissement du rythme d'expansion malgré la bonne performance des secteurs agricole, extractif et des services.

II. Une économie nationale portée par l'amélioration des équilibres macroéconomiques

En 2025, l'économie burkinabè a évolué dans un contexte marqué par des défis sécuritaires, humanitaires et géopolitiques. Malgré ces contraintes, elle a confirmé sa résilience, grâce aux progrès dans la reconquête du territoire, à la consolidation de la Confédération AES et à une campagne agropastorale favorable. Cette dynamique s'est traduite par une accélération de la croissance et une amélioration des principaux équilibres macroéconomiques.

² Note de cadrage macroéconomique de mars 2026 (DGEP)

Cette section analysera l'évolution des principaux agrégats macroéconomiques à travers la croissance économique, l'inflation, les finances publiques, les comptes extérieurs et la situation monétaire.

2.1. Une augmentation de la croissance économique

L'économie du Burkina Faso a poursuivi sa trajectoire de reprise malgré un contexte sécuritaire, humanitaire et budgétaire encore exigeant. Le taux de croissance du PIB réel s'est établi à 5,3 %, contre 4,8 % en 2024. La croissance a été soutenue par l'ensemble des secteurs d'activité. Le secteur primaire y a contribué à hauteur de 2,4 points de pourcentage, suivi du secteur tertiaire (1,7 point) et du secteur secondaire (1,2 point).

Le secteur primaire a enregistré la meilleure performance, avec une croissance de 11,5 %, grâce notamment à une production céréalière de 7,14 millions de tonnes, en hausse de 17,6 % par rapport à la campagne précédente. Le secteur secondaire a renoué avec la croissance (4,7 % après -2,9 % en 2024), sous l'effet du redressement de l'activité minière, principalement aurifère. Quant au secteur tertiaire, il a progressé de 2,6 %, soutenu notamment par les impôts et taxes nets sur les produits, bien qu'à un rythme inférieur à celui de 2024 qui était de 5,5 %.

2.2. Une inflation en nette diminution

L'évolution des prix à la consommation a été marquée en 2025 par une nette désinflation. Le taux d'inflation annuel moyen est ressorti à -0,5 %, après 4,2 % en 2024, traduisant une baisse du niveau général des prix.

En glissement annuel, l'inflation s'est établie à -2,2 % en décembre 2025, contre 4,9 % un an auparavant. Cette évolution résulte principalement du recul des prix des produits alimentaires favorisé par la bonne campagne agropastorale et une meilleure disponibilité des produits sur les marchés et des boissons non alcoolisées (-4,6 % après une hausse de 8,9 % en 2024).

2.3. Un assainissement des finances publiques³

En 2025, les finances publiques se sont caractérisées par une amélioration sensible de la mobilisation des recettes et une meilleure maîtrise du déficit budgétaire.

Les recettes budgétaires se sont établies à 3 714,17 milliards FCFA, en hausse de 22,4 % par rapport à 2024, sous l'effet de la progression des recettes fiscales (3 081,75 milliards FCFA, soit +19,5 %). Le taux de pression fiscale est ainsi passé de 18,4 % à 19,1 %.

Les dépenses publiques ont atteint 3 930,12 milliards FCFA, en progression modérée de 3,6 %, reflétant notamment l'accroissement des subventions, des intérêts de la dette et des prestations sociales. Le besoin de financement a été ramené à 215,95 milliards FCFA, contre 758,19 milliards FCFA en 2024, soit un déficit représentant 1,3 % du PIB contre 5,4 % un an auparavant. Cette évolution traduit le renforcement de la soutenabilité des finances publiques et la poursuite de la consolidation budgétaire.

2.4. Une amélioration exceptionnelle des comptes extérieurs

En 2025, la position extérieure du Burkina Faso s'est nettement renforcée, portée par la hausse des exportations d'or, l'évolution favorable du dollar américain et le recul des cours internationaux du pétrole.

³ Les finances publiques désignent l'ensemble des règles, opérations et moyens financiers permettant à l'État et aux organismes publics de gérer les deniers publics pour réaliser l'intérêt général

Le solde des transactions courantes est passé d'un déficit de 556,77 milliards FCFA en 2024 à un excédent historique de 1 857,62 milliards FCFA en 2025. Cette évolution s'explique principalement par l'amélioration de la balance commerciale, soutenue par la forte progression des exportations aurifères.

Les échanges avec le reste du monde ont ainsi dégagé une capacité de financement de 2 089,50 milliards FCFA, contre un besoin de financement de 318,00 milliards FCFA l'année précédente. Le solde global de la balance des paiements est ressorti excédentaire de 1 025,19 milliards FCFA, confirmant le renforcement de la position extérieure du pays.

2.5. Une expansion soutenue de la masse monétaire⁴

La situation monétaire a été marquée, en 2025, par une forte progression de la liquidité dans l'économie. La masse monétaire s'est établie à 6 963,03 milliards FCFA, contre 5 932,18 milliards FCFA en 2024, soit une hausse de 17,5 %.

Cette évolution est principalement attribuable à l'augmentation de la circulation fiduciaire, à la progression des dépôts bancaires, notamment des ménages et des entreprises, ainsi qu'à l'amélioration des flux financiers extérieurs.

Les actifs extérieurs nets des institutions monétaires ont enregistré une hausse de 49,4 %, pour atteindre 3 100,40 milliards FCFA à fin décembre 2025, sous l'effet du renforcement des avoirs extérieurs de la Banque centrale. Cette évolution traduit le raffermissement de la position extérieure du pays et l'amélioration des conditions de financement de l'économie.

En somme, l'économie mondiale est demeurée globalement résiliente en 2025, malgré la persistance des tensions géopolitiques, des incertitudes commerciales et des risques pesant sur les marchés financiers et énergétiques. Dans ce contexte, l'économie nationale a confirmé sa capacité d'adaptation en enregistrant une accélération de la croissance, une maîtrise de l'inflation, un assainissement des finances publiques, une amélioration significative des comptes extérieurs et un renforcement de la situation monétaire. Ces performances traduisent la consolidation progressive des fondamentaux macroéconomiques et offrent des perspectives favorables pour la poursuite des réformes visant à soutenir une croissance durable, inclusive et résiliente.

⁴ Différence entre les actifs et les passifs extérieurs d'un pays. Il reflète l'encours des créances d'un pays sur des entités étrangères et de ses créances sur des entités nationales

CHAPITRE II : APERCU GLOBAL SUR LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES, ASSOCIATIONS DE DÉVELOPPEMENT ET FONDATIONS INTERVENANT AU BURKINA FASO

L'aperçu global sur les ONG/AD et Fondations est établi sur la base de leur profil et de leurs contributions physiques et financières à la mise en œuvre des priorités nationales et à l'atteinte des objectifs de la Politique nationale de développement.

I. Profil des ONG/AD et Fondations

Selon les données du recensement⁵ 2024-2025 des ONG/AD et Fondations et de la base de données des conventions d'établissement, le Burkina Faso comptait 967 ONG/AD et Fondations en 2025 dont 405 ONG et Fondations et 562 Associations de développement.

Le profil des ONG/AD et Fondations est analysé à travers plusieurs caractéristiques essentielles, notamment leur origine, leur répartition géographique, leurs secteurs et modalités d'intervention, leurs groupes cibles et les emplois générés. L'analyse de ces différents éléments permet de mieux comprendre les spécificités de ces organisations associatives.

I.1. Origine des ONG et Fondations

Cette section présente la répartition des ONG et des Fondations selon leur origine.

En fin 2025, selon la base de données de la Direction générale de la Coopération (DGCOOP), 405 ONG et Fondations nationales et étrangères, ont signé une convention d'établissement avec l'Etat burkinabè. Parmi celles-ci, 351, soit 86,66 % de l'effectif total, sont d'origine étrangère et tandis que 54 représentant 13,34 % sont de droit burkinabè.

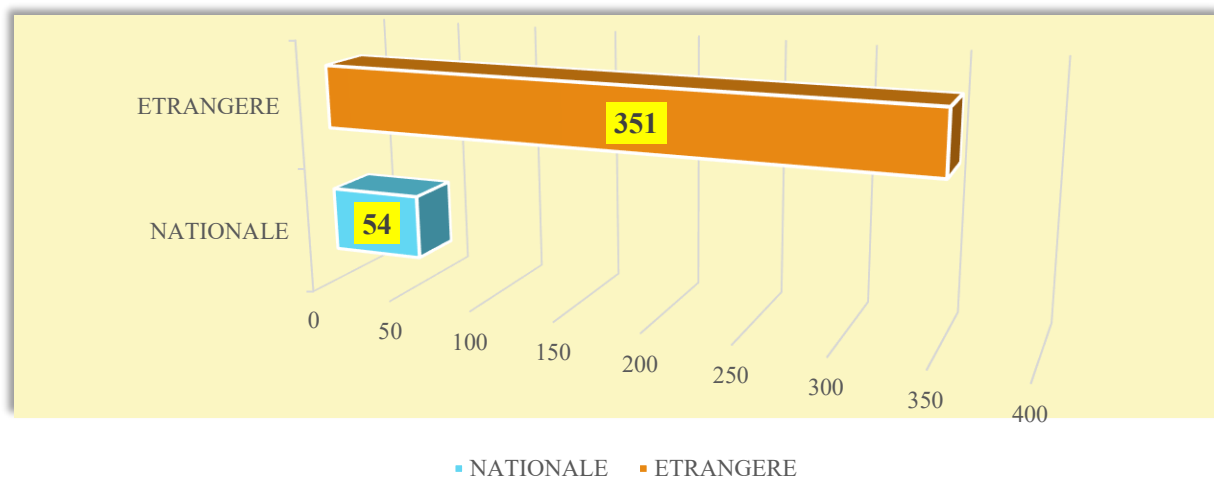
Cette prédominance des organisations étrangères pourrait s'expliquer par plusieurs facteurs. En effet, le Burkina Faso dispose d'un cadre juridique favorable à l'implantation et à l'exercice des organisations étrangères de développement, renforcé par les relations traditionnelles de coopération avec de nombreux pays partenaires. Aussi, les défis sécuritaire et humanitaire ainsi que l'ampleur des besoins de développement ont favorisé une mobilisation accrue des organisations étrangères intervenant dans les domaines humanitaire, social et économique.

Cette configuration traduit l'importance de la coopération étrangère dans le financement et la mise en œuvre des actions de développement au Burkina Faso. Elle souligne également la nécessité de créer un environnement favorable à l'exercice des organisations nationales afin qu'elles puissent jouer un rôle plus important dans la mise en œuvre des politiques publiques et la promotion d'un développement endogène, conformément aux orientations du Plan RELANCE.

La répartition des ONG et Fondations selon leur origine est présentée dans le graphique suivant.

⁵ Réalisé en 2024-2025 par la DGCOOP

Graphique 1 : Répartition des ONG et Fondations selon leur origine



Source : MEF/DGCOOP/DP-ONG, juillet 2026

Le classement des ONG et Fondations par pays d'origine montre que la France et les Etats-Unis d'Amérique occupent les deux premières positions. En 2025, ce sont 80 ONG et Fondations d'origine française et 63 d'origine américaine qui avaient une convention d'établissement. Le Burkina Faso arrive en troisième position avec 54 organisations nationales.

Par ailleurs, six (06) autres pays totalisent 130 ONG et Fondations ayant signé des conventions d'établissement avec l'Etat burkinabè.

La répartition des ONG et Fondations par pays est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Répartition des ONG et Fondations par pays d'origine en 2025

PAYS	NombrÉ	PAYS	NombrÉ
FRANCE	80	COREE DU SUD	2
UNITED STATES OF AMERICA	63	IRLANDE	2
BURKINA FASO	54	LUXEMBOURG	2
ITALIE	42	OUGANDA	2
SUISSE	36	SUEDE	2
ALLEMAGNE	15	TOGO	1
CANADA	15	AFRIQUE DU SUD	1
BELGIQUE	12	CAMEROUN	1
PAYS-BAS	10	CONGO RDC	1
ESPAGNE	9	ISLANDE	1
ANGLETERRE	8	JAPON	1
COTE D'IVOIRE	6	MALI	1
DANEMARK	4	NIGERIA	1
GRANDE BRETAGNE	4	NORVEGE	1
AUSTRALIE	3	PAKISTAN	1
AUTRICHE	3	POLOGNE	1
KOWEIT	3	QATAR	1
NIGER	3	ROYAUME UNI	1
SENEGAL	3	SÉNÉGAL	1
ARABIE SAOUDITE	2	SLOVENIE	1
BENIN	2	TCHAD	1
TURQUIE	2	-	-
TOTAL	405		

Source : MEF/DGCOOP/DP-ONG, juillet 2026

I.2. Zones d'interventions des ONG/AD et Fondations

Les interventions des ONG/AD et Fondations sont inégalement réparties sur le territoire national. Cette configuration est principalement influencée par le contexte sécuritaire, qui a profondément modifié les zones d'intervention des partenaires associatifs au cours de ces dernières années. En effet, les difficultés d'accès à certaines zones liées aux défis sécuritaires ont conduit certaines organisations

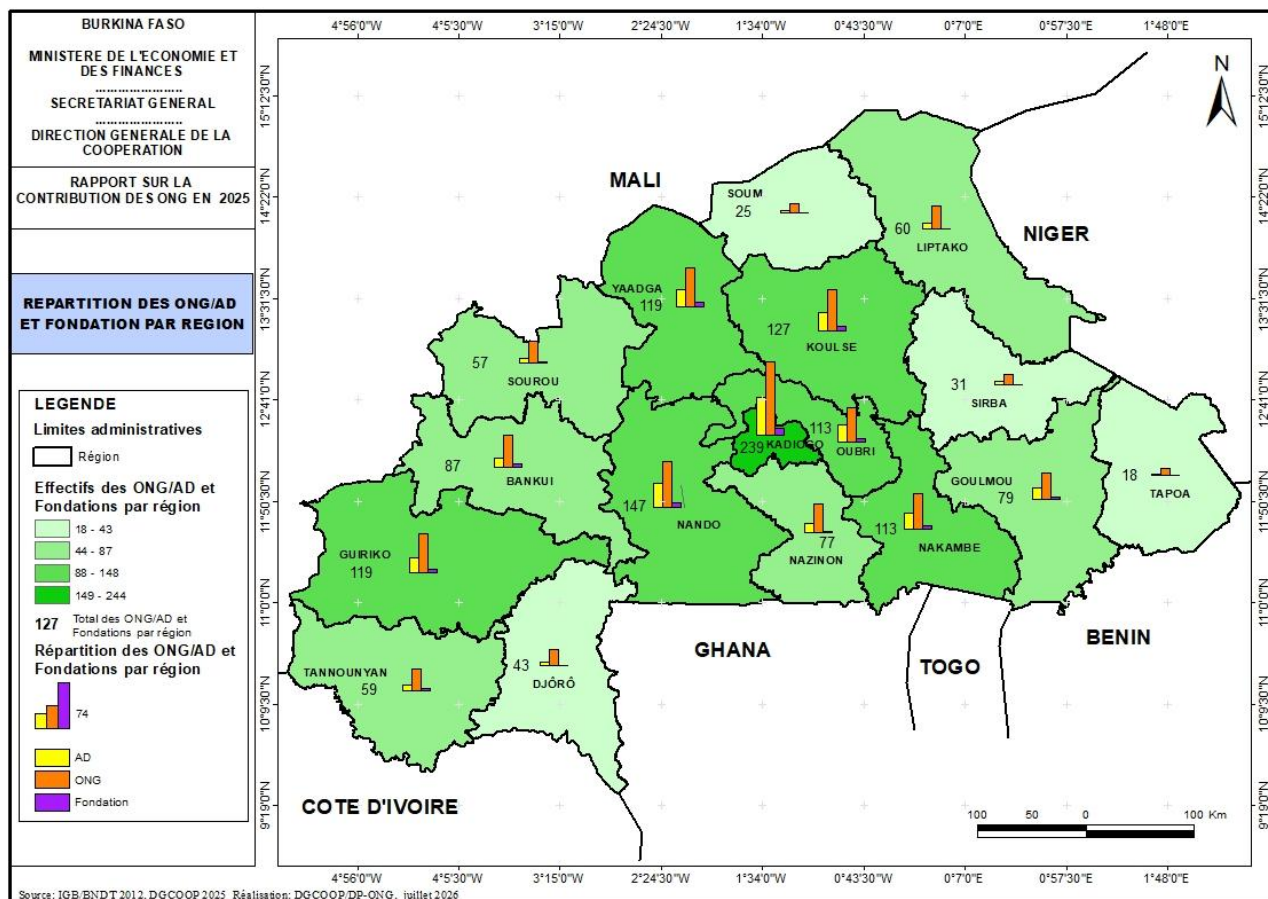
à suspendre leurs activités. Pour les mêmes raisons, certaines organisations associatives ont procédé à une réorganisation ou à un redéploiement de leurs interventions vers des localités de repli où les besoins humanitaires sont plus importants.

Ainsi, les données de 2025 mettent en évidence une forte concentration des interventions dans les régions du Kadiogo, du Nando, de Koulsé, du Guiriko, du Yaadga, d'Oubri, et du Nakambé. Cette concentration traduit une adaptation des stratégies d'intervention aux réalités du contexte national, marqué par des besoins humanitaires accrus. Pour la région du Kadiogo, la forte concentration s'explique notamment par l'implantation de leurs sièges.

Dans les régions du Nando, de Koulsé, du Guiriko, du Yaadga, d'Oubri, et du Nakambé, la concentration des organisations est principalement liée à la présence des personnes déplacées internes (PDI), à l'accroissement des besoins humanitaires et à la nécessité de renforcer les interventions en matière d'assistance d'urgence, de protection sociale, de sécurité alimentaire et de relèvement communautaire.

Cette répartition spatiale met en évidence la capacité des ONG/AD et Fondations à adapter leurs interventions aux évolutions du contexte national. Elle révèle, toutefois, des disparités territoriales qui peuvent limiter une couverture équilibrée des besoins de développement. Elle souligne l'importance de renforcer la coordination et la planification des interventions afin de garantir une synergie d'actions entre les acteurs et une répartition plus équitable des ressources sur l'ensemble du territoire national.

Figure 1 : Répartition des interventions des ONG/AD et Fondations par région en 2025



I.3. Secteurs d'intervention

Les ONG/AD et Fondations interviennent dans l'ensemble des quatorze (14) secteurs de planification. Cet état de fait témoigne de la diversité de leurs domaines d'action et de leur contribution multisectorielle au développement du Burkina Faso.

Cependant, les interventions se concentrent davantage dans certains secteurs jugés prioritaires au regard des besoins des populations et du contexte national. Ainsi, les secteurs enregistrant le plus grand nombre d'interventions sont : « Travail, Emploi et Protection sociale », « Santé », « Education et Formation », « Environnement, Eau et Assainissement », « Production agro-sylvo-pastorale » et « Gouvernances Administrative et Locale ».

Cette répartition traduit une prédominance des interventions dans la protection sociale, l'offre des soins, la sécurité alimentaire, le développement du capital humain et la préservation des ressources naturelles ainsi que la résilience des communautés notamment face aux effets des changements climatiques. Elle reflète également un niveau d'alignement satisfaisant des organisations sur les priorités nationales.

La répartition des intervenants par secteur de planification est illustrée dans le tableau suivant :

Tableau 2 : Répartition des intervenants par secteur de planification

SECTEUR	NOMBRE D'INTERVENANT
TRAVAIL, EMPLOI ET PROTECTION SOCIALE	214
SANTE	190
EDUCATION ET FORMATION	171
ENVIRONNEMENT, EAU ET ASSAINISSEMENT	154
PRODUCTION AGRO-SYLVO-PASTORALE	152
GOVERNANCES ADMINISTRATIVE ET LOCALE	105
COMMERCE ET SERVICES MARCHANDS	74
JUSTICE ET DROITS HUMAINS	56
GOVERNANCE ECONOMIQUE	46
CULTURE, TOURISME, SPORT ET LOISIRS	43
TRANSFORMATIONS INDUSTRIELLE ET ARTISANALE	30
INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT, DE COMMUNICATION ET D'HABITAT	20
RECHERCHE ET INNOVATION	10
DEFENSE ET SECURITE	8

Source : MEF/DGCOOP/DP-ONG, juillet 2026

I.4. Modes d'intervention des ONG/AD et Fondations

Les ONG/AD et Fondations utilisent principalement trois (03) modes d'intervention pour la mise en œuvre de leurs projets et programmes de développement.

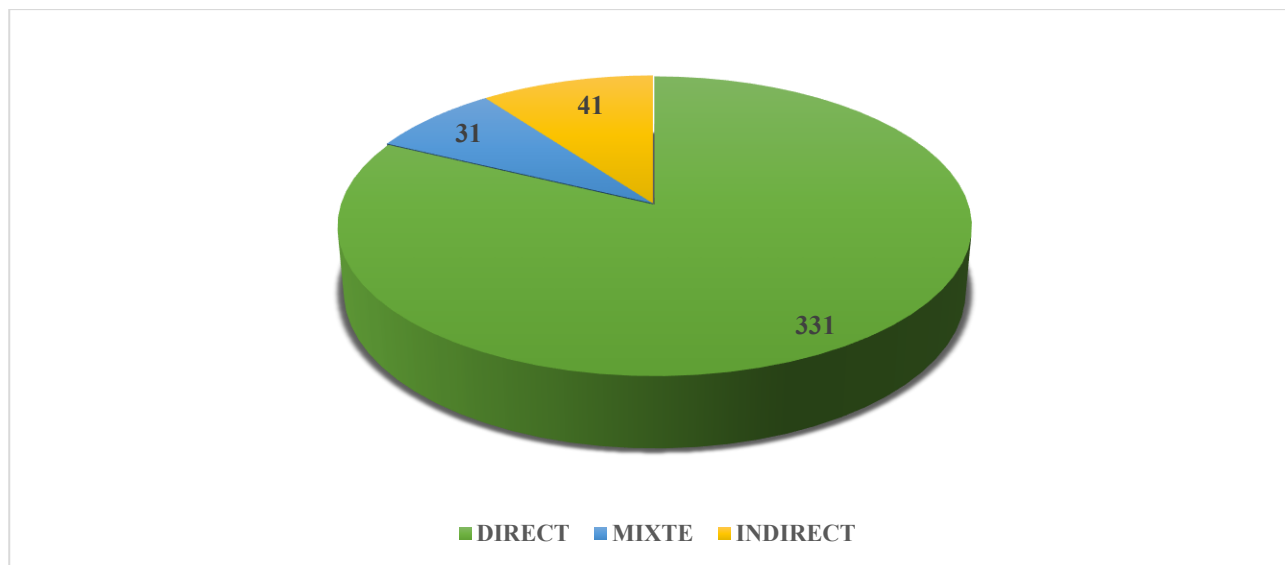
L'intervention directe, dans laquelle l'organisation assure elle-même l'exécution des activités à travers ses équipes techniques et administratives. Dans ce cas, elle intervient en qualité d'exécutante en assurant la planification, la mise en œuvre, le suivi-évaluation et la gestion des ressources mobilisées.

L'intervention indirecte, qui consiste pour l'organisation à confier l'exécution des activités à des structures partenaires de mise en œuvre. Elle intervient comme bailleur ou partenaire technique et financier, tout en assurant le suivi de la mise en œuvre et la redevabilité des ressources mises à disposition.

L'intervention mixte qui consiste à l'exécution directe de certaines activités par l'organisation elle-même, tout en rétrocédant d'autres aux structures partenaires de mise en œuvre.

Les détails des modes d'intervention sont présentés dans le graphique ci-après.

Graphique 2 : Répartition des interventions des ONG/AD et Fondations selon leur mode d'intervention



Source : MEF/DGCOOP/DP-ONG, juillet 2026

I.5. Principaux groupes cibles

Les interventions des ONG/AD et Fondations ciblent en priorité les groupes les plus vulnérables, conformément aux objectifs de réduction de la pauvreté, de promotion de l'inclusion sociale et de renforcement de la résilience.

Les femmes constituent la principale catégorie bénéficiaire, avec 339 ONG/AD et Fondations mettant en œuvre des actions en leur faveur. Elles sont suivies du groupe de « PDI » et du groupe des « élèves, apprenants et étudiants » bénéficiaires respectivement des interventions de 283 et de 271 organisations. Le groupe cible « enfants et nourrissons » occupe également une place importante, avec 258 ONG/AD et Fondations intervenant pour leur prise en charge et leur accompagnement.

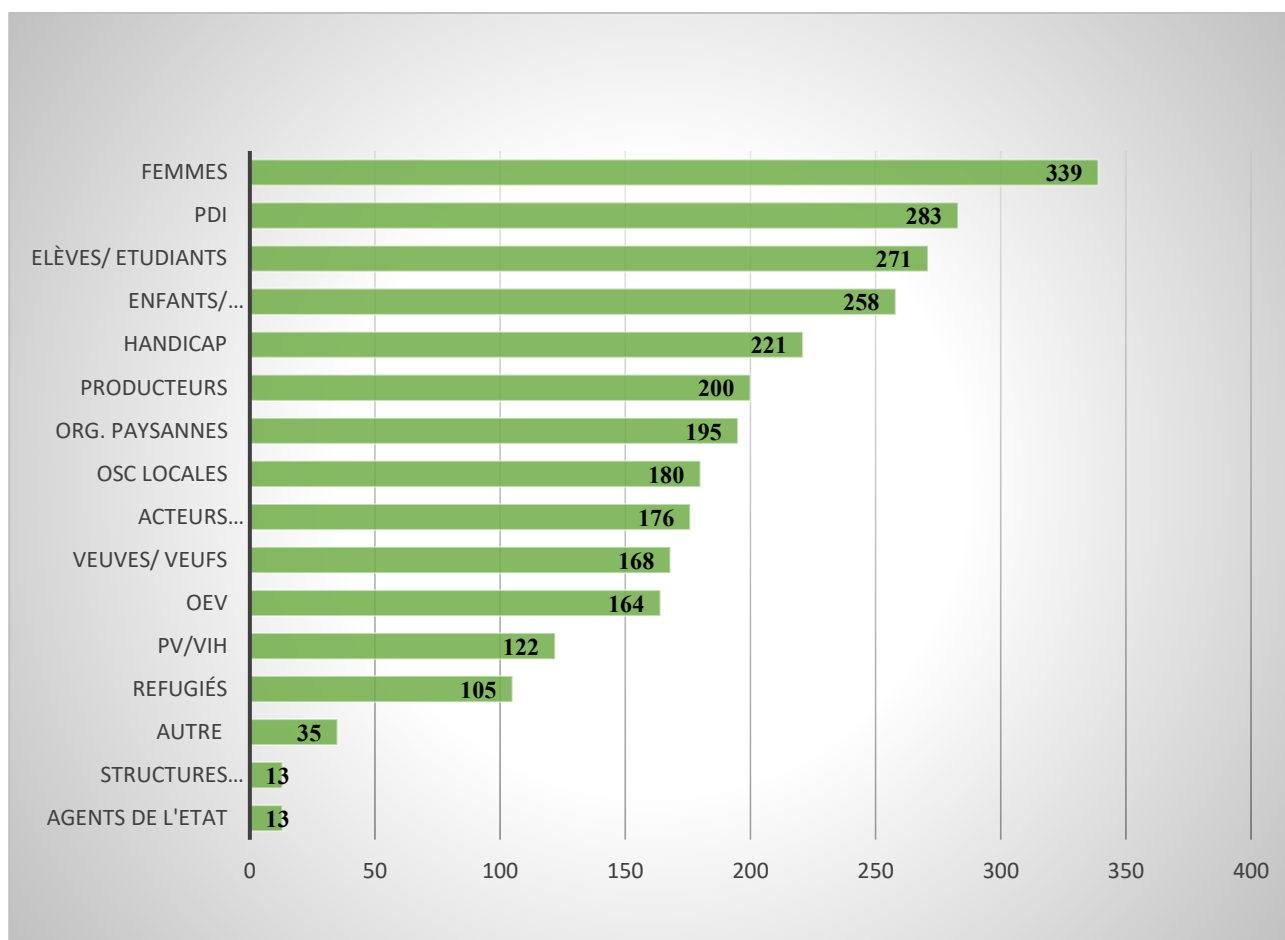
Au-delà de ces groupes prioritaires, les interventions concernent également les handicapés et les producteurs. Chacun de ces groupes bénéficie de l'appui d'au moins 200 ONG/AD et Fondations. Les interventions visent notamment à renforcer leurs capacités, à améliorer leurs moyens d'existence et à accroître leur résilience.

Par ailleurs, les structures publiques et les agents de l'Etat bénéficient de l'appui des ONG/AD et Fondations, notamment dans les domaines du renforcement des capacités institutionnelles, de l'amélioration de l'offre de services publics et de la mise en œuvre des politiques sectorielles.

En résumé les interventions des ONG/AD et Fondations sont réalisées prioritairement au profit des populations les plus exposées aux vulnérabilités, tout en confirmant le rôle de ces acteurs comme partenaires des institutions publiques dans la mise en œuvre des politiques nationales de développement.

Les détails de la répartition des groupes cibles sont présentés dans le graphique ci-après.

Graphique 3 : Nombre d'ONG/AD et Fondations par groupe cible en 2025



Source : MEF/DGCOOP/DP-ONG, juillet 2026

I.6. Situation du personnel des ONG/AD et Fondations

Le personnel des ONG/AD et Fondations est composé de salariés et de volontaires, nationaux et expatriés. Ce sont au total, 14 518 salariés nationaux dont 5 825 femmes qui sont employés en 2025 contre 15 661 en 2024, soit une baisse de 7,87%.

Le personnel expatrié est passé de 793 en 2024 à 543 en 2025 soit une baisse de 46,04%. Quant aux volontaires, l'effectif est resté statique en 2025 et 2024 avec 3 333 employés.

Le tableau ci-dessous montre la situation détaillée du personnel.

Tableau 3 : Situation du personnel des ONG/AD et Fondations en 2025

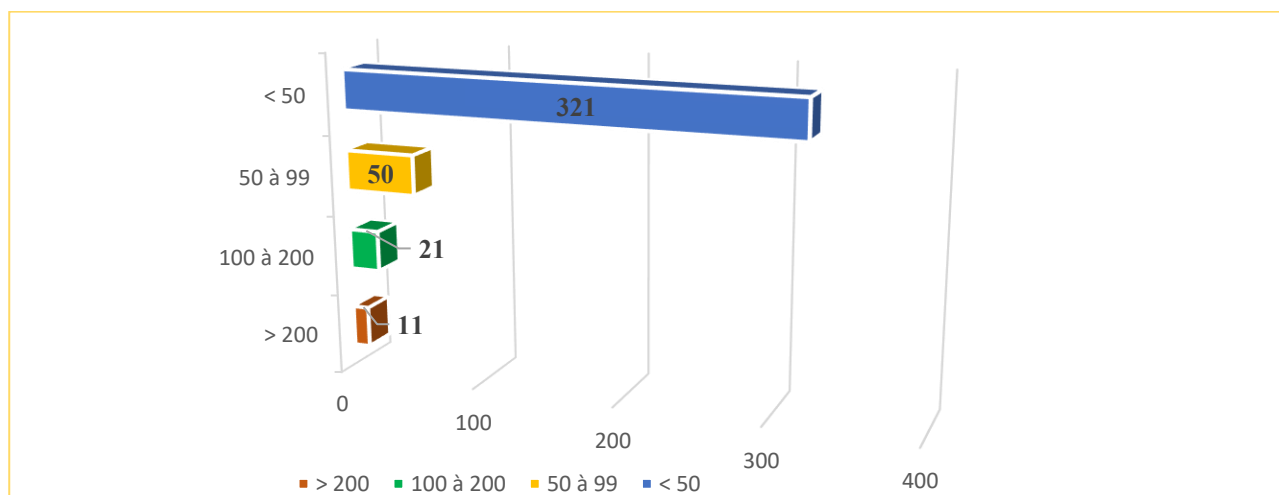
	NATIONAUX				EXPATRIÉS				VOLONTAIRES			
Type de contrat	CDI		CDD		CDI		CDD		Nationaux		Expatriés	
Sexe	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Effectifs	3 203	2 083	5 490	3 742	107	86	232	118	1 761	1 488	57	27
Sous-total	5 286		9 232		193		350		3 249		84	
Total	14 518				543				3 333			

Source : MEF/DGCOOP/DP-ONG, juillet 2026

Pour la mise en œuvre de leurs interventions, les ONG/AD et Fondations emploient du personnel suivant la taille de leurs projets et programmes. Ainsi, 11 organisations associatives emploient plus de 200 personnes et 321 emploient moins de 50 personnes.

Le diagramme ci-après illustre la répartition des ONG/AD et Fondations selon l'effectif du personnel employé.

Graphique 4 : Répartition des ONG/AD et Fondations selon l'effectif du personnel employé



Source : MEF/DGCOOP/DP-ONG, juillet 2026

II. Aperçu des réalisations physiques et des contributions financières des ONG/AD et Fondations de 2021 à 2025

À l'instar des années antérieures, les ONG/AD et Fondations ont mobilisé des ressources financières pour des investissements sur l'ensemble des secteurs de planification en 2025.

II.1. Réalisations physiques

Sur la période 2021-2025, les réalisations physiques des ONG/AD et Fondations ont consisté, entre autres, en la construction d'infrastructures et en des appuis divers. Les réalisations par secteur se déclinent comme suit :

a) Education et Formation

Dans ce secteur, d'importantes réalisations ont été constatées.

Sur la période 2021-2025, il est dénombré 492 établissements scolaires, 1 249 salles de classe et 192 centres d'alphabétisation construits ou réhabilités par les ONG/AD et Fondations.

Concernant le volet formation, 116 166 jeunes ont bénéficié d'une formation professionnelle, 287 415 élèves ont été parrainés, 35 288 enseignants ont été formés et 33 717 apprenants ont été alphabétisés sur la même période.

Le tableau ci-dessous récapitule les données y relatives.

Tableau 4 : Principales réalisations dans l'éducation et la formation de 2021 à 2025

Items	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Établissements scolaires	112	109	104	112	55	492
Salles de classe	202	212	428	220	187	1 249
Centres d'alphabétisation ouverts	96	28	23	28	17	192
Apprenants alphabétisés	21 770	5 198	1 263	1 071	4 415	33 717
Élèves parrainés	37 668	43 939	102 725	51 686	51 397	287 415
Enseignants bénéficiaires de formation	11 032	8 769	4 405	6 233	4 849	35 288
Jeunes bénéficiaires de formation professionnelle	1 867	10 327	8 499	66 368	29 105	116 166

Source : MEF/DGCOOP/DP-ONG, juillet 2026

b) Santé

Sur la période 2021-2025, ce sont 121 Centres de Santé et de Promotion sociale (CSPS) et 15 unités médicales qui ont été construits au profit des populations. Le nombre de personnes bénéficiaires de prise en charge sanitaire se chiffre à 10 743 728. Aussi, 89 208 agents de santé ont bénéficié de formation pour la prise en charge des patients et 2 857 389 personnes ont été sensibilisées sur le VIH/SIDA, la SSR et le paludisme etc.

Le tableau suivant présente les principales réalisations dans ce secteur de 2021 à 2025.

Tableau 5 : Principales réalisations dans la santé de 2021 à 2025

Items	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Construction de CSPS	9	2	36	74	0	121
Unités médicales	5	-	2	3	5	15
Prise en charge sanitaire	3 957 907	2 005 924	2 347 955	960 230	1 471 712	10 743 728
Agents de santé bénéficiaires de formation	45 476	15 516	6 323	5 143	16 750	89 208
Personnes sensibilisées sur la santé (VIH/SIDA, SSR, Covid)	239 879	2 169 786	135 076	9 523	303 125	2 857 389

Source : MEF/DGCOOP/DP-ONG, juillet 2026

c) Production agro-sylvo-pastorale

Les interventions des ONG/AD et Fondations sur la période 2021-2025 en faveur des producteurs ont porté essentiellement sur la réalisation de 4 354 fosses fumières, l'aménagement de 46 599,35 hectares de terres cultivables. En outre, 466 198 producteurs et 16 738 groupements de producteurs ont bénéficié de formations. Les unités d'élevages mises en place s'élèvent à 6 263 sur la période.

Ces réalisations ont permis d'améliorer les rendements agricoles et pastoraux et de générer des revenus au profit des populations.

Le tableau ci-dessous présente les détails des réalisations dans ce secteur.

Tableau 6: Principales réalisations dans la production agro-sylvo-pastorale de 2021 à 2025

Items		2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Fosses fumières		138	949	194	2 876	197	4 354,00
Aménagement de terres cultivables (ha)		20 048,25	20 920,10	859	4 032	740	46 599,35
Bénéficiaires de formation	Producteurs	201 527	94 806	12 451	118 684	38 730	466 198
	Groupements	25	1 558	9 514	3 335	2 306	16 738
Unités d'élevage mises en place		71	2 513	3 252	148	279	6 263
Bénéficiaires de bétail pour embouche		370	374	3 009	1 139	2 171	7 063

Source : MEF/DGCOOP/DP-ONG, juillet 2026

d) Environnement, eau et assainissement

Les actions de ce secteur ont porté sur les plantations d'arbres, l'aménagement de sites antiérosifs, la production de plants, la réalisation de points d'eau potable, de foyers améliorés et de latrines (scolaires, publiques, CSPS, familiales), l'octroi de kits d'hygiène ainsi que le renforcement des capacités des bénéficiaires.

Le tableau ci-après présente le détail des réalisations enregistrées dans ce secteur sur la période 2021 à 2025.

Tableau 7 : Principales réalisations dans l'environnement, l'eau et l'assainissement de 2021 à 2025

Items		2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Arbres plantés		95 350	444 185	1 349 289	356 422	40 394	2 262 733
Sites antiérosifs aménagés (en ha)		2 284	7 200	2 958	198	356	12 996
Plants d'arbres produits		61 755	720	216 272	760 068	31 094	1 069 909
Points d'eau potable	Construits	2 473	569	7 098	1 630	1 480	13 250
	Réhabilités	7 385	177	8 609	470	440	17 081
Latrines (scolaires, publiques, CSPS, familiales)		15 588	45 464	3 899	4 516	2 909	72 376
Kits d'hygiène octroyés		90 888	51 084	23 049	40 770	27 849	233 640
Bénéficiaires de renforcement de capacités		208	18 025	99 734	283 504	47 064	448 535
Foyers améliorés réalisés		208	0	-	-	1 800	2 008

Source : MEF/DGCOOP/DP-ONG, juillet 2026

e) Travail, emploi et protection sociale

Sur la période 2021-2025, au total 11 384 623 personnes vulnérables ont été prises en charge à travers des dotations constituées d'aides alimentaires, vestimentaires, des appuis financiers et des prises en charge sanitaires.

En outre, 210 961 tonnes de vivres ont été distribuées, contribuant à l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires, particulièrement dans les zones affectées par les déplacements forcés des populations.

Le tableau ci-après présente les principales réalisations dans le secteur sur la période 2021-2025.

Tableau 8 : Principales réalisations dans le travail, l'emploi et la protection sociale de 2021 à 2025

Items	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Nombre de personnes prises en charge	440 076	461 867	8 985 670	1 148 780	348 230	11 384 623
Vivres octroyés (en tonnes)	4 895	160 836	20 473	8 197	16 560	210 961

Source : MEF/DGCOOP/DP-ONG, juillet 2026

f) Commerce et services marchands

En intervenant dans ce secteur, les ONG/AD et Fondations ont contribué, au cours de la période 2021-2025, à l'amélioration des conditions de vie des populations en octroyant des micro-crédits à 12 681 producteurs et à 4 776 groupements, en organisant des sessions de formation en Activités génératrices de revenus (AGR) au profit de 48 382 producteurs et 1 471 groupements. Aussi, 2 940 producteurs ont bénéficié d'appui pour la commercialisation de leurs produits.

Le tableau ci-après présente les principales réalisations dans ce secteur sur la période 2021-2025.

Tableau 9 : Principales réalisations dans le commerce et les services marchands de 2021 à 2025

Items		2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Bénéficiaires de Micro-crédit	Producteurs	2 114	2 042	4 486	461	3 578	12 681
	Groupements	-	3 726	-	805	245	4 776
Producteurs Bénéficiaires d'appui pour la commercialisation de produits		505	596	122	1 061	656	2 940
Bénéficiaires de formation en AGR	Producteurs	15 943	6 587	13 371	10 067	2 414	48 382
	Groupements	42	10	115	1 252	52	1 471

Source : MEF/DGCOOP/DP-ONG, juillet 2026

g) Transformation industrielle et artisanale

Dans ce secteur, au cours de la période 2021-2025, les ONG/AD et Fondations ont orienté leurs interventions dans la mise en place de 214 unités de transformation de produits locaux, à la formation de 8 632 femmes, à la réalisation de 2 008 foyers améliorés et 36 biodigesteurs.

Les données détaillées sont récapitulées dans le tableau suivant.

Tableau 10 : Principales réalisations dans la transformation industrielle et artisanale 2021 à 2025

Items	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Unités de transformation de produits locaux	46	73	24	49	22	214
Formation des femmes	131	429	4 203	-	3 869	8 632
Biodigesteurs réalisés	6	10	-	-	20	36

Source : MEF/DGCOOP/DP-ONG, juillet 2026

h) Gouvernances Administrative et Locale

Entre 2021 et 2025, les ONG/AD et Fondations ont orienté leurs actions vers le renforcement des capacités des acteurs locaux dans les domaines de la maîtrise d'ouvrage communal, le management des services communaux, le rôle des acteurs, le leadership, la gestion administrative, etc.

Ainsi, des groupements et membres de groupements, des Conseil villageois de Développement (CVD) et membres de CVD, des Organisations à Base communautaire (OBC) et membres d'OBC, des personnels d'ONG, des membres des Comités de Gestion (COGES), des Organisations de la Société civile (OSC) locales et membres d'OSC locales, des acteurs municipaux et des agents de l'Administration publique ont été formés sur des thèmes variés devant contribuer à l'amélioration des gouvernances administrative et locale.

Les données détaillées sont contenues dans le tableau suivant.

Tableau 11 : Principales réalisations dans la gouvernance administrative et locale de 2021 à 2025

Items	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Renforcement des capacités/Formations en Maîtrise d'ouvrage communal, Management et qualité des services communaux, Rôle des acteurs locaux, Leadership, Gestion administrative, etc.						
Groupements	200	67	-	151	4 104	4 522
Membres de Groupements	369	162	100	1 815	15 213	17 659
CVD	100	10	-	9	-	119
Membres de CVD	1 760	118	-	1 289	-	3 167
OBC	1 400	1 368	-	1 132	1 811	5 711
Membres d'OBC	97	582	244	47	417	1 387
Personnel d'ONG	5 040	148	25	575	637	6 425
COGES	15	105	12	535	651	1 318
Membres de COGES	81	215	-	2 462	87	2 845
OSC locales	160	124	175	261	1 076	1 796
Membres d'OSC locales	1 375	202	7 190	533	2 907	12 207
Acteurs municipaux	144	842	2 020	3 875	27 179	34 060
Agents de l'Administration publique	681	480	578	1 328	4 351	7 418

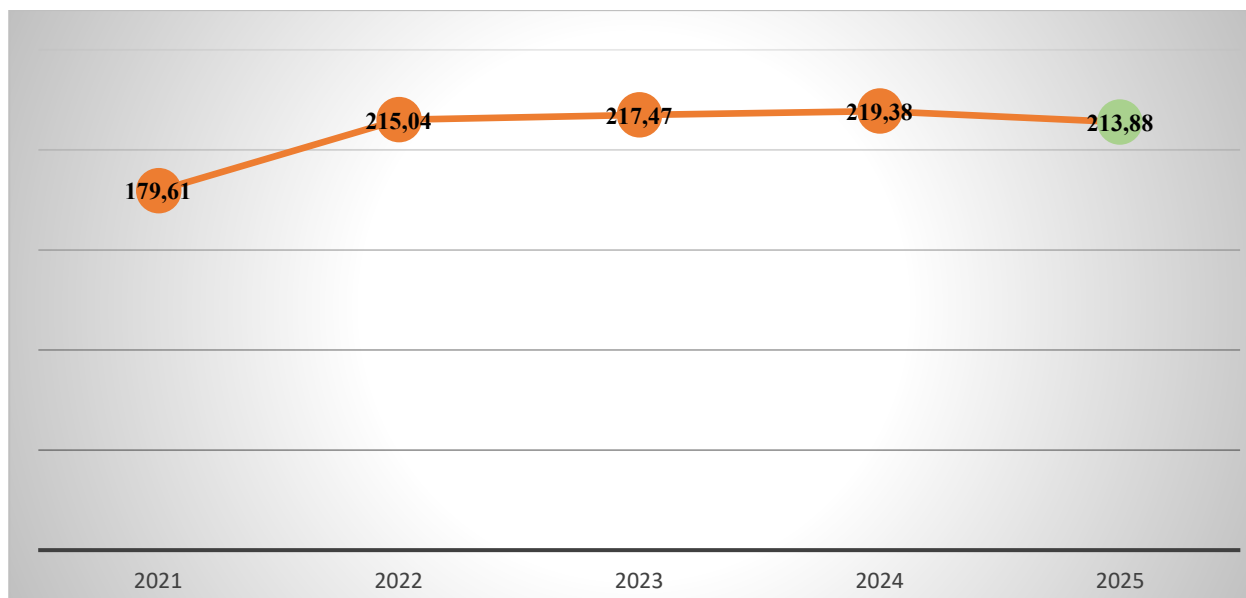
Source : MEF/DGCOOP/DP-ONG, juillet 2026

II.2. Évolution des contributions financières

Les contributions financières des ONG/AD et Fondations dans la mise en œuvre des politiques publiques de développement sont passées de 179,61 milliards FCFA en 2021 à 213,88 milliards FCFA en 2025 après 219,38 milliards FCFA en 2024.

Le graphique suivant retrace l'évolution des contributions financières de 2021 à 2025.

Graphique 5 : Contributions financières globales des ONG/AD et Fondations de 2021 à 2025



Source : MEF/DGCOOP/DP-ONG, juillet 2026

L'analyse des données de la période 2021-2025 a mis en lumière le rôle capital et multisectoriel des ONG, associations de développement et fondations, dont les contributions financières ont atteint 213,88 milliards FCFA en 2025. Face aux défis sécuritaires et humanitaires actuels, ces organisations font preuve d'une capacité d'adaptation en orientant leurs réalisations physiques vers les populations les plus vulnérables du Burkina Faso.

CHAPITRE III : INTERVENTIONS DES ONG/AD ET FONDATIONS AU BURKINA FASO EN 2025

Dans le cadre de leurs interventions, les ONG/AD et Fondations mobilisent des ressources financières aux niveaux international, régional et national indispensables pour mener à bien les actions de développement, d'assistance humanitaires d'urgence et de renforcement de la résilience au Burkina Faso.

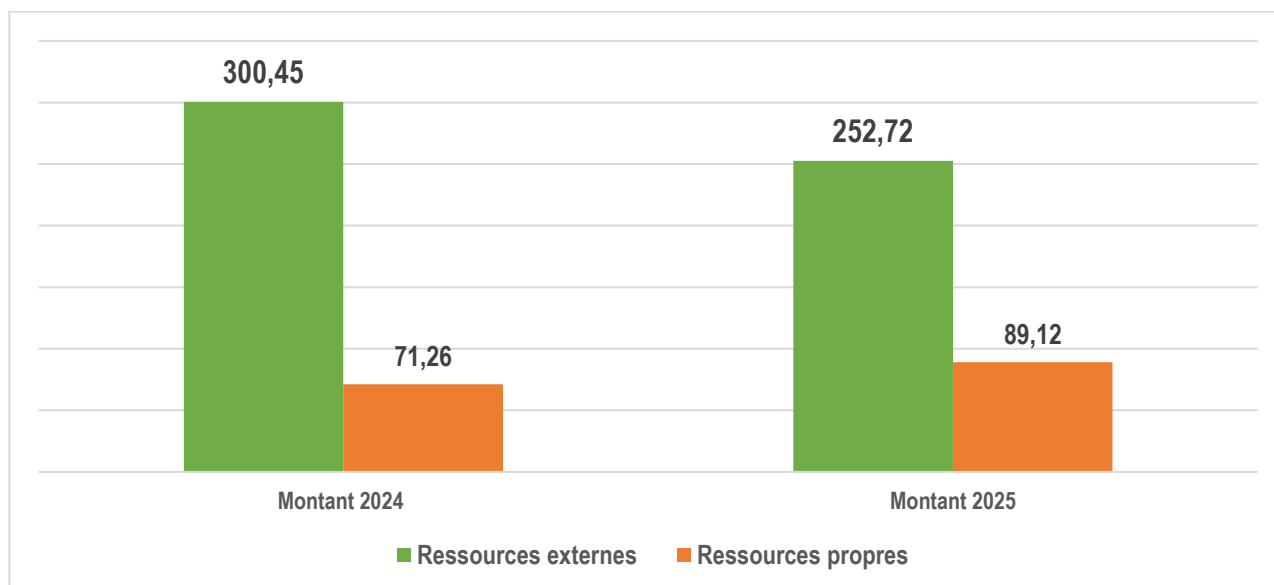
Le présent chapitre met en relief : (i) la situation de la mobilisation des ressources par les ONG/AD et Fondations, (ii) les avantages fiscaux et douaniers accordés par l'État aux ONG/AD et Fondations, (iii) la répartition des contributions financières par secteur de planification, ainsi que (iv) les principales réalisations physiques et les divers appuis apportés au titre de l'année 2025.

I. Situation de mobilisation des ressources

En 2025, les ONG/AD et Fondations ont mobilisé 341,84 milliards FCFA dont 252,72 milliards FCFA en ressources externes et 89,12 milliards FCFA en ressources propres.

Le graphique 4 présente la situation de la mobilisation des ressources par les ONG/AD et Fondations en 2025.

Graphique 6 : Mobilisations par source de financement en 2025 (en milliards FCFA)



Source : MEF/DGCOOP/DP-ONG, juillet 2026

I.1. Les ressources propres

Les ressources propres des ONG/AD et Fondations sont essentiellement constituées des transferts de fonds provenant de leurs sièges, des cotisations des membres ainsi que des recettes issues de la vente de biens et de services.

En 2025, les ONG/AD et Fondations ont mobilisé 89,12 milliards FCFA de ressources propres contre 71,26 milliards FCFA en 2024, soit une progression de 25,06 %. Cette progression témoigne d'un renforcement de l'autonomie financière de ces organisations ainsi que de leurs efforts en matière de diversification des sources de financement. Cette dynamique est de nature à améliorer leur résilience

financière, à consolider la pérennité de leurs actions et à réduire progressivement leur dépendance vis-à-vis des financements externes.

I.2. Les ressources externes

Les ressources externes mobilisées par les ONG/AD et Fondations proviennent des partenaires bilatéraux et multilatéraux, des organismes privés et particuliers, de l'État burkinabè ainsi que des contributions directes des bénéficiaires. En 2025, ces ressources ont atteint 252,72 milliards FCFA contre 300,45 milliards FCFA en 2024, soit une baisse de 15,9 %. Cette diminution résulte principalement de la baisse des financements des partenaires bilatéraux ainsi que des contributions des organismes privés et particuliers.

Cependant, les appuis de l'Etat burkinabè, des partenaires multilatéraux ainsi que la contribution directe des bénéficiaires ont connu une hausse à la même période. Cette progression traduit le maintien de la confiance dans les actions de développement engagés par les ONG/AD et Fondations et de la volonté du gouvernement de promouvoir le développement.

Le tableau ci-après présente la typologie des ressources externes mobilisées par les ONG/AD et Fondations en 2025.

Tableau 12 : Typologie des ressources externes aux ONG/AD et Fondations en 2025

TypologiÉ	Montant 2024 (milliards FCFA)	Montant 2025 (milliards FCFA)	Évolution 2024- 2025
Partenaires bilatéraux	140,28	96,26	-31,38%
Partenaires multilatéraux	51,43	55,74	8,38%
Organismes privés et particuliers	103,51	93,10	-10,06%
Subvention de l'État	3,67	5,17	40,87%
Contribution des bénéficiaires	1,56	2,45	57,05%
Total	300,45	252,72	-15,89%

Source : MEF/DGCOOP/DP-ONG, juillet 2026

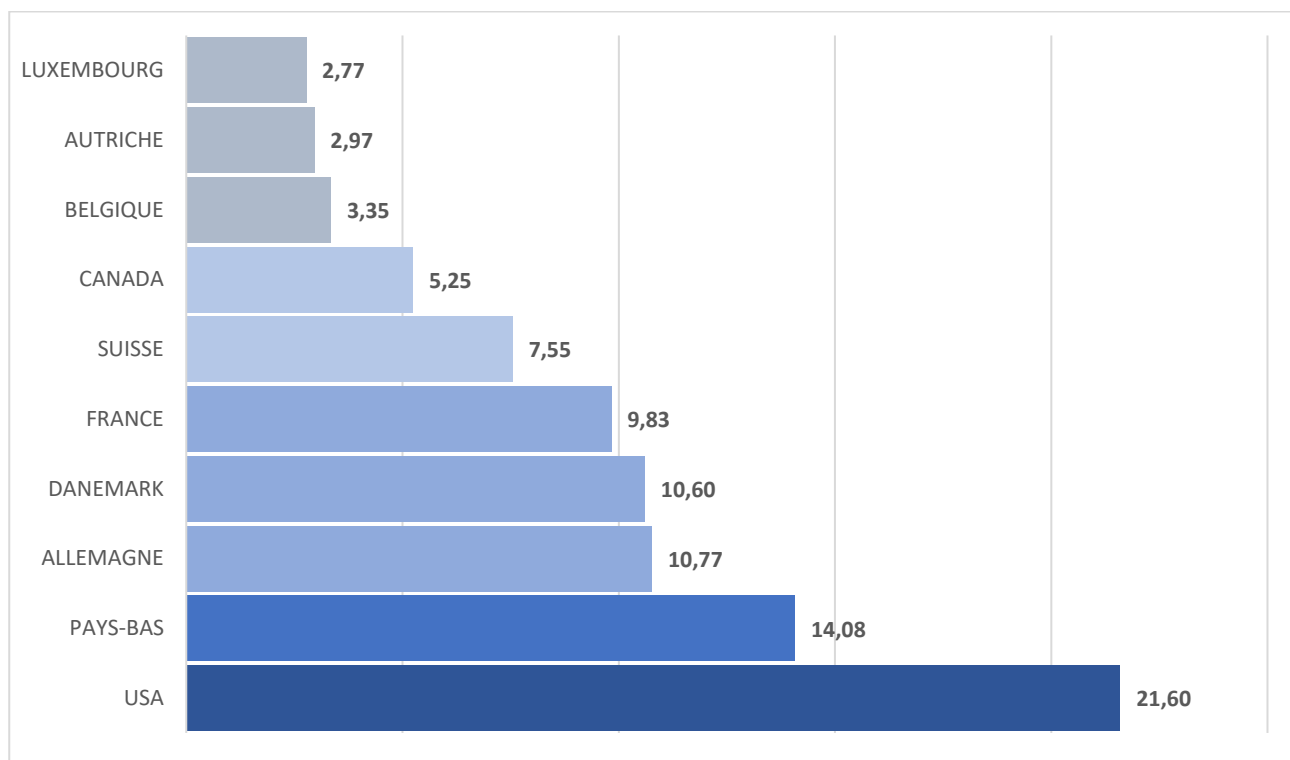
I.2.1.La contribution des partenaires bilatéraux

Les contributions des partenaires bilatéraux sont constituées des financements des ambassades et des agences de coopération bilatérales. Elles ont contribué au financement des projets et programmes de développement des ONG/AD et Fondations à hauteur de 96,26 milliards FCFA en 2025 contre 140,28 milliards FCFA en 2024, soit une baisse de 31,4%.

Cette diminution pourrait s'expliquer par l'arrêt du financement de certains partenaires, l'achèvement de plusieurs programmes de coopération ainsi que le contexte international défavorable.

Les contributions des principaux partenaires bilatéraux en 2025 sont présentées dans le graphique ci-après.

Graphique 7 : Contributions des 10 grands bilatéraux en 2025 en milliards FCFA



Source : MEF /DGCOOP/DP-ONG, juillet 2026

La part des dix principaux partenaires bilatéraux en 2025 s'élève à 92,22% de l'ensemble du financement des partenaires bilatéraux des ONG/AD et Fondations.

Les États-Unis d'Amérique demeurent le premier partenaire bilatéral des ONG/AD et Fondations, avec une contribution de 21,60 milliards FCFA. Toutefois, ce montant connaît une baisse significative par rapport à celui de 2024 qui s'élevait à 48 milliards FCFA, soit une diminution de 55,2%. Les Pays-Bas occupent la deuxième place avec 14,08 milliards FCFA, suivis de l'Allemagne (10,77 milliards FCFA), du Danemark (10,60 milliards FCFA), de la France (9,83 milliards FCFA), de la Suisse (7,55 milliards FCFA), du Canada (5,25 milliards FCFA), de la Belgique (3,35 milliards FCFA), de l'Autriche (2,97 milliards FCFA) et du Grand-Duché de Luxembourg (2,77 milliards FCFA).

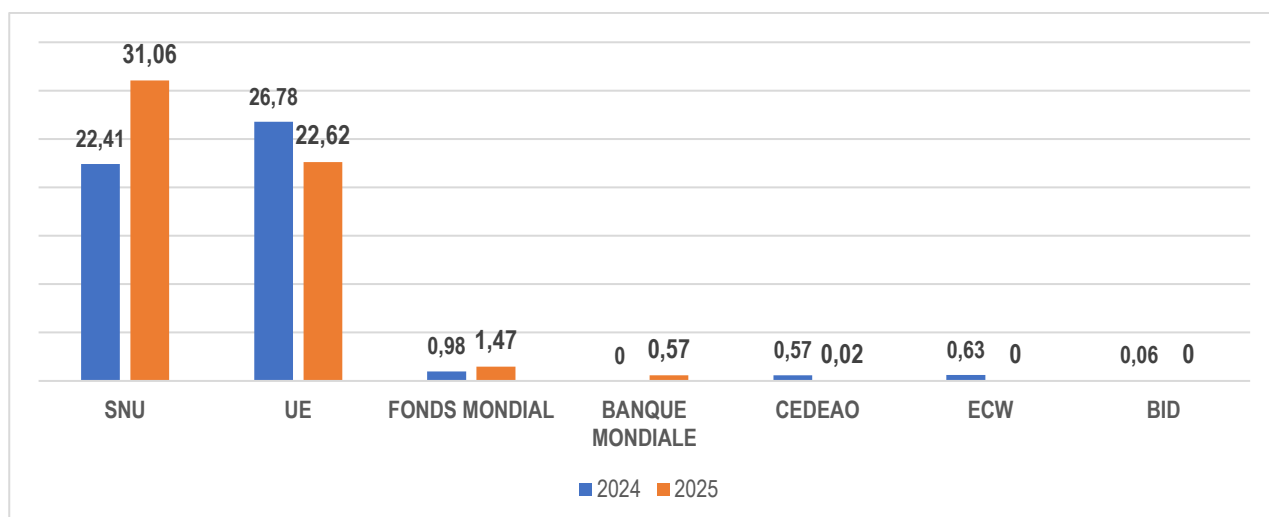
I.2.2.La contribution des partenaires multilatéraux

En 2025, les partenaires multilatéraux ont apporté une contribution globale de 55,74 milliards FCFA, contre 51,43 milliards FCFA en 2024, soit une progression de 8,38%.

Le Système des Nations Unies (SNU) est devenu le premier partenaire multilatéral des ONG/AD et Fondations en 2025 avec une contribution de 31,06 milliards FCFA. Il est suivi de l'Union européenne (22,62 milliards FCFA), du Fonds Mondial (1,46 milliard FCFA), de la Banque Mondiale (0,57 milliard FCFA) et de la CEDEAO (0,02 milliard FCFA).

Les apports des partenaires multilatéraux sont représentés dans le graphique ci-après :

Graphique 8 : Contributions des multilatéraux en 2025 (montant en milliards FCFA)



Source : MEF/DGCOOP/DP-ONG, juillet 2026

I.2.3. La contribution des organismes privés et particuliers

À l'instar des partenaires bilatéraux et multilatéraux, les organisations associatives, les entreprises privées ainsi que les particuliers, d'origine nationale et étrangère, contribuent au financement des interventions des ONG/AD et Fondations. En 2025, leurs contributions s'établissent à 93,10 milliards FCFA contre 103,51 milliards FCFA en 2024, soit une baisse de 10,06 %.

I.2.4. La contribution de l'État burkinabè

Dans le cadre de sa politique de partenariat avec les ONG/AD et Fondations, l'État burkinabè leur apporte un appui financier. Cet appui s'inscrit dans une logique d'accompagnement pour l'amélioration de l'offre de service public.

A ce titre, l'Etat a accordé aux ONG/AD et Fondations, une subvention de 5,17 milliards FCFA en 2025 contre 3,67 milliards FCFA en 2024 soit une hausse 40,87%. Cette augmentation traduit une progression des efforts de l'Etat dans l'accompagnement des interventions des organisations associatives, en vue d'améliorer leurs coordinations, d'assurer une meilleure articulation des appuis et de favoriser leur alignement sur les priorités nationales.

I.2.5. La contribution directe des bénéficiaires

Dans le cadre de la mise en œuvre de certaines actions de développement, les ONG/AD et Fondations impliquent les bénéficiaires afin de renforcer l'adhésion et l'appropriation des actions entreprises et d'assurer la pérennité des acquis.

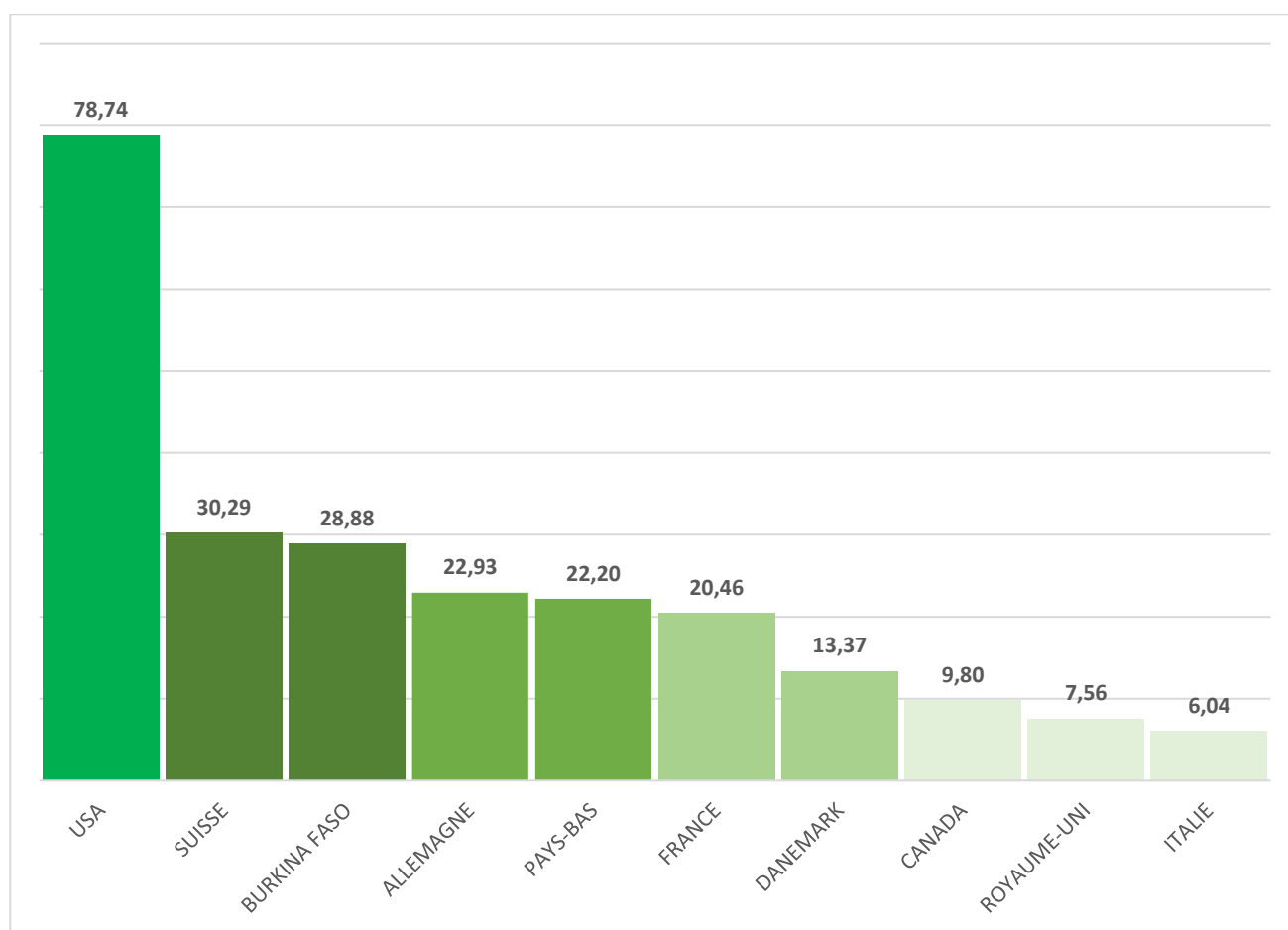
En 2025, la contribution des bénéficiaires s'est élevée à 2,45 milliards FCFA, contre 1,56 milliard FCFA en 2024, soit une augmentation de 57,1 %. Cette évolution traduit un renforcement significatif de l'engagement des communautés bénéficiaires dans la mise en œuvre des actions de développement. Elle témoigne d'une dynamique croissante de responsabilisation des populations, favorisée par des approches participatives davantage intégrées dans les interventions des ONG/AD et Fondations.

I.3. Répartition des ressources financières mobilisées par pays

L'analyse de la répartition des financements par sources de provenance s'appuie sur l'ensemble des financements que les ONG/AD et Fondations reçoivent, qu'ils soient étatiques ou privés. En 2025, les États-Unis d'Amérique (USA) demeurent le principal partenaire financier des ONG/AD et Fondations avec une contribution de 78,74 milliards FCFA, soit 40,15% du financement global. Ils sont suivis de la Suisse (30,29 milliards FCFA), du Burkina Faso (28,88 milliards FCFA) et de la République fédérale d'Allemagne (22,93 milliards FCFA). Le financement en provenance du Burkina Faso représente 11,43 % du financement global, ce qui témoigne d'une amorcée vers le financement endogène des actions de développement.

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des ressources financières mobilisées par les plus grands pays contributeurs en 2025.

Graphique 9 : Les 10 grands pays contributeurs en 2025 (en milliards FCFA)



Source : MEF/DGCOOP/DP-ONG, juillet 2026

II. Avantages fiscaux et douaniers accordés par l'Etat aux ONG/AD et Fondations en 2025

A l'instar des autres agents économiques évoluant au Burkina Faso, l'Etat accorde chaque année aux ONG/AD et Fondations ayant signé la convention d'établissement et qui réalisent des projets et programmes de développement au profit des populations, des avantages fiscaux. Ces facilités sont constituées du remboursement de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et d'exonérations douanières conformément aux dispositions des articles 30 et 31 de la convention d'établissement.

Le montant total des exonérations fiscales et douanières accordées aux ONG/AD et Fondations au titre de l'année 2025 s'élève à 1,58 milliard FCFA dont 855,69 millions FCFA au titre de la fiscalité de porte et 720,82 millions FCFA au titre de la fiscalité intérieure.

Ces avantages fiscaux et douaniers permettent aux ONG/AD et Fondations de réduire leurs coûts logistiques et de faciliter la mise en œuvre des projets et programmes qu'elles portent.

II.1.Le remboursement de crédits TVA

Le remboursement de crédits TVA, consiste à restituer aux ONG/AD et Fondations la TVA qu'elles se sont acquittées lors de leurs achats de biens et services nécessaires à la mise en œuvre de leurs projets et programmes de développement.

En 2025, les remboursements de crédit TVA accordés aux ONG/AD et Fondations se sont élevés à 720,82 millions FCFA contre 212,57 millions FCFA en 2024, soit une hausse de 239,10%. Les remboursements de crédits TVA ont profité aux ONG pour 665,38 millions FCFA, aux Fondations pour 38,74 millions FCFA et aux Associations de Développement pour 16,70 millions FCFA.

Les 5 principaux bénéficiaires de remboursements crédits TVA sont : Catholic Relief Service (316,96 millions FCFA), Conseil Norvégien pour les Réfugiés (83,29 millions FCFA), Action Contre la Faim (58,75 millions FCFA), RES PUBLICA (44,52 millions FCFA) et Helen Keller International (41,26 millions FCFA).

Dans le processus de remboursement de crédits TVA, en 2025, la DGCOOP a visé 47 demandes comme en 2024 pour un montant de 843,27 millions FCFA. En 2024 le montant de demandes visées s'élevait à 536,59 millions FCFA.

En plus des exonérations sur la TVA, les ONG/AD et Fondations sont exemptées des impôts directs et taxes assimilées sur leurs activités à but non lucratif, les salaires, indemnités et autres rémunérations en nature ou en espèce octroyés aux personnels étrangers. Elles sont également exemptées des droits et taxes à l'enregistrement des opérations immobilières et des autres impôts indirects sur les investissements.

II.2.Les facilités douanières

Le processus de remboursement des droits liés à l'importation, en matière d'exonération douanière pour les ONG/AD et Fondations au Burkina Faso, est conçu comme un mécanisme de facilitation encadré par la convention d'établissement et la réglementation douanière. En effet, lorsqu'une ONG ou Fondation importe des matériels, équipements ou fournitures destinés à ses projets ou programmes, elle bénéficie d'une exonération des droits de douane et de la TVA.

En 2025, les droits de douanes consentis par l'Etat au profit des ONG/AD et Fondations se sont élevés à 855,69 millions FCFA. Les exonérations douanières ont profité aux ONG pour 839,73 millions FCFA, aux Fondations pour 4,12 millions FCFA et aux Associations de Développement pour 11,84 millions FCFA.

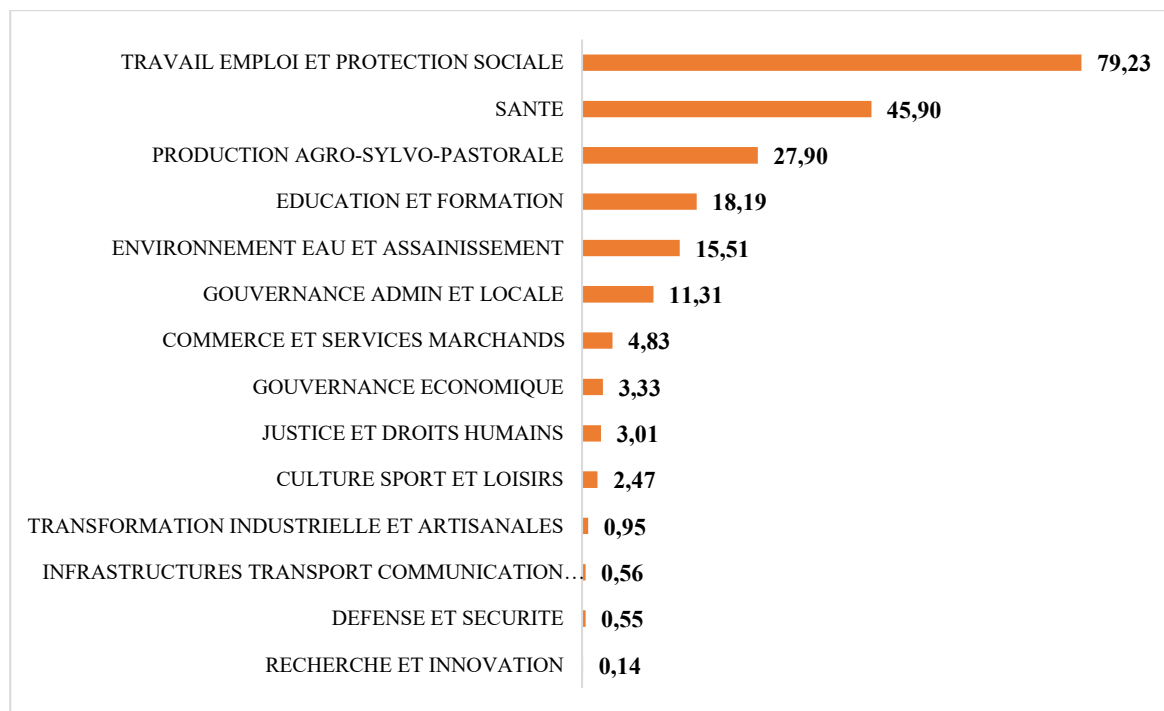
Les principaux bénéficiaires de ces exonérations sont : l'Office de Développement des Eglises (221,29 millions FCFA), l'Association Frères Neb-la-Boumbou (72,68 millions FCFA), Convoy Of Hope (53,69 millions FCFA), Association Frères de la Sainte Famille/ Œuvres Sociales (49,47 millions FCFA) et l'OCADES Burkina (42,97 millions FCFA).

Au titre de l'année 2025, la DGCOOP a visé 283 demandes pour un montant de 4,62 milliards FCFA contre 355 demandes de 5,19 milliards FCFA au profit des ONG/AD et Fondations en 2024.

III. Contributions financières par secteur de planification

En 2025, la contribution des ONG/AD et Fondations au Burkina Faso s'est établie à 213,88 milliards FCFA, en baisse de 2,57% par rapport à 2024. La répartition de cette contribution par secteur de planification est présentée dans le graphique ci-dessous.

Graphique 10 : répartition de l'aide au développement des ONG/AD et fondation par secteur de planification



Source : MEF/DGCOOP/DP-ONG, juillet 2026

Les cinq secteurs de planification ayant reçu le plus de contributions de la part des ONG/AD et Fondations en 2025 sont :

- « Travail, emploi et protection sociale » : 37,05% du montant total ;
- « Santé » : 21,46% ;
- « Production agro sylvo- pastorale » : 13,04% ;
- « Education et formation » : 8,50% ;
- « Environnement, eau et assainissement » : 7,25%.

IV. Réalisations physiques et appuis divers

Les interventions mises en œuvre par les ONG/AD et Fondations ont permis d'enregistrer des réalisations physiques significatives ainsi que divers appuis au profit des populations bénéficiaires, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs des politiques sectorielles et des priorités nationales de développement. Les sections ci-après présentent les principales réalisations enregistrées par secteur d'intervention. Toutefois, il convient de préciser que les données relatives au secteur « Défense et sécurité » n'ont pas été renseignées et ne sont, par conséquent, pas prises en compte dans cette analyse.

IV.1. Travail, emploi et protection sociale

Dans ce secteur en 2025, les interventions des ONG/AD et Fondations ont principalement porté sur la protection sociale et l'insertion socioprofessionnelle.

S'agissant de la protection sociale, les ONG/AD et Fondations ont apporté un appui à 17 059 orphelins et enfants vulnérables, 997 personnes vivant avec le VIH (PV/VIH), 163 775 personnes nécessiteuses et vulnérables, 30 574 PDI et personnes hôtes, 823 252 femmes ainsi que 4 466 élèves.

En matière d'insertion socio-professionnelle, les actions mises en œuvre ont permis d'accompagner 5 717 femmes, 8 077 jeunes et une personne en situation de handicap, en vue de favoriser leur autonomisation économique et leur insertion dans le tissu socio-économique.

Par ailleurs, les ONG/AD et Fondations ont contribué à l'amélioration des conditions de vie des populations affectées par la crise humanitaire à travers la mise à disposition de 2 295 abris temporaires au profit des personnes déplacées internes. Elles ont également organisé des séances de sensibilisation sur les violences basées sur le genre, touchant 47 690 personnes.

Tableau 13 : Principales réalisations dans le secteur « Travail, emploi et protection sociale » en 2025

Items			Réalisations 2025
Protection sociale	Prises en charge économique, vestimentaire, nutritionnelle, psychosociale	OEV	17 059
		PV/VIH	997
		Nécessiteux et vulnérables	163 775
		Handicapés	376
		Hôtes des PDI	30 574
		Femmes	4 466
		Elèves	37 877
	Vivres octroyées (en t)		16 560
Insertion socio-prof	Insertion socio-prof des femmes		5 717
	Insertion socio-prof des jeunes		8 077
	Insertion socio-prof des personnes en situation de handicap		1
Autre	Sensibilisation sur les VBG		47 690
	Abris temporaires pour PDI		2 295

Source : MEF/DGCOOP/DP-ONG, juillet 2026

IV.2. Santé

Dans le secteur de la santé, les réalisations en 2025 ont porté sur la réhabilitation et l'équipement d'infrastructures sanitaires, la prise en charge sanitaire de personnes vulnérables ainsi que le dépistage du cancer, du VIH et des hépatites.

Les réalisations sont consignées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 14 : Principales réalisations dans le secteur de la santé en 2025

Items			Réalisations 2025
Infrastructures et équipements	CSPS	Construits	-
		Réhabilités	19
		Equipés	142
	Dispensaires	Construit	2
		Réhabilités	55
		Equipés	23
	Dépôts pharmaceutiques	Construits	1
		Réhabilités	1
	Unités médicales (radio, ophtalmo, etc)	Construits	5
Appuis divers	Prise en charge sanitaire (soins, consultations et ordonnances)	Femmes post partum	9 229
		Malnutris	13 593
		Nourrissons	7 732
		PV/VIH	100 585
		Elèves	21 421
		Personnes vulnérables	1 280 993
		Malades oculaires	163
		Handicapés	37 978
		PDI et hôtes	18
	Prises en charge d'interventions chirurgicales		11 237
	Agents de santé bénéficiaires de formation		16 750
	Kits nutritionnels nourrissons octroyés		7 852
	Kits de contraception distribués		2 745
Autres	Sensibilisé sur la santé		303 125
	Nombre femmes dépistées sur le cancer de l'utérus		2 290
	Nombre bénéficiaire de dépistage de VIH		43 815
	Nombre bénéficiaire de dépistage des hépatites		330
	Kit GHM distribués		2 459

Source : MEF/DGCOOP/DP-ONG, juillet 2026

IV.3. Production agro-sylvo-pastorale

Les interventions réalisées par les ONG/AD et Fondations dans le secteur agro-sylvo-pastoral ont principalement porté sur les domaines de l'agriculture et de l'élevage.

Dans le domaine agricole, les actions mises en œuvre ont concerné notamment l'installation d'unités de production agricole, l'aménagement de terres hydro-agricoles et de périmètres maraîchers, la construction de magasins de stockage ainsi que la dotation des producteurs en équipements et matériels de production.

En matière d'élevage, les réalisations ont porté entre autres sur la création de fermes pastorales, la mise en place d'unités d'élevage de volaille, la dotation des bénéficiaires en têtes de bovins ainsi qu'en matériels et équipements d'élevage.

Les réalisations enregistrées dans ce secteur sont consignées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 15 : Principales réalisations dans le secteur Production agro-sylvo-pastorale

Items			Réalisations 2025
AGRICULTURE	Unités de production agricole mises en place		59
	Fosses fumières construites		197
	Fumure organique produites (en t)		971
	Production céréales (en t)		750
	Aménagement Hydro-agricole (ha)		234
	Aménagement Périmètre maraîcher (ha)		506
	Femmes bénéficiaires de formation dans l'agriculture	Producteurs	364
		Groupements	381
	Autres bénéficiaires formation dans l'agriculture	Producteurs	38 366
		Groupements	1 925
	Magasins de stockage	Construits	8
		Réhabilités	-
	Engrais (en t)		59,5
	Bénéficiaires d'engrais		39 307
	Semences (en t)		35,6
	Bénéficiaires de semences		673
	Charrues		48
	Charrettes		22
	Tracteurs		1
ELEVAGE	Fermes pastorales mises en place		33
	Unités d'élevage de volaille mises en place		206
	Unités apicoles mises en place		2
	Troupeaux naisseurs Bovins octroyés		100
	Têtes de bovins octroyées		387
	Troupeaux naisseurs Ovins octroyés		150
	Têtes d'ovins octroyées		918
	Troupeaux naisseurs Caprins octroyés		2 346
	Têtes de volaille octroyées		4 977
	Fourrage octroyé (en t)		8
	Bénéficiaires Unités avicoles		3 715
	Bénéficiaires de Bétail pour embouche		2 171
	Bénéficiaires formation dans l'élevage	Producteurs	5 367
		Groupements	254
	Matériel apicole		43
	Broyeurs d'aliments pour bétail		5
	Aires de pâturage créées		2
	Unité piscicole		71

Source : MEF/DGCOOP/DP-ONG, juillet 2026

IV.4. Éducation et formation

Au cours de l'année 2025, les interventions des ONG/AD et Fondations dans le domaine de l'éducation et de la formation ont principalement concerné la réalisation d'infrastructures éducatives, l'équipement des salles de classe, l'octroi de bourses d'études ainsi que le renforcement des capacités des acteurs de l'éducation.

Les principales réalisations enregistrées sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 16 : Principales réalisations dans l'éducation et la formation en 2025

Items			Réalisations 2025
Infrastructures et équipements	Etablissements scolaires	Construits	37
		Réhabilités	18
	Salles de classe	Construits	106
		Réhabilités	81
	Centres de formation réalisés		2
	Centres d'alphabétisation ouverts		17
	Cantines scolaires réalisées		-
	Réalisation de paillotes pour cours de soutien		19
	Réalisation d'espaces d'étude		16
	Equipement en Tables-bancs		1 458
Appuis divers	Prises en charge scolaire (Bourses, scolarisations, parrainages, etc.)		51 397
	Etablissement scolaires appuyés pour fonctionnement		1 577
	Apprenants alphabétisés		4 415
	Bénéficiaires de formation	Enseignants	4 849
		Etudiants/Elèves	18 143
Autres	Cantines scolaires appuyées		1 202
	Bénéficiaire de formation professionnelle		29 105
	Etablissements bénéficiaires d'extension		8

Source : MEF/DGCOOP/DP-ONG, juillet 2026

IV.5. Environnement, eau et assainissement

En 2025, les interventions des ONG/AD et Fondations dans le secteur de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement ont concerné la mise en œuvre d'actions visant la préservation des ressources naturelles, l'amélioration de l'accès à l'eau ainsi que le renforcement des conditions d'hygiène et d'assainissement.

Dans le domaine de l'environnement, les principales réalisations ont porté sur les opérations de reboisement, l'aménagement de sites antiérosifs, la création de jardins et de bosquets ainsi que la production de plants destinés à la restauration du couvert végétal.

En matière d'eau et d'assainissement, les interventions ont consisté principalement en la réalisation de points d'eau potable et d'ouvrages d'assainissement, notamment des latrines.

Les principales réalisations enregistrées dans ce secteur sont récapitulées dans le tableau suivant.

Tableau 17 : Principales réalisations dans le secteur « Environnement, eau et assainissement » en 2025

Items			Réalisations 2025
Environnement	Reboisement (en ha)		7
	Arbres plantés		40 394
	Sites anti érosifs aménagés (en ha)		356
	Jardins scolaires		41
	Jardins potagers (en ha)		89
	Bosquets		12
	Plants d'arbre produits		31 094
Eau	Points d'eau potable (Forages et puits)	Réalisés	1 480
		Réhabilités	440
Assainissement	Latrines	Scolaires	175
		Dispensaires/CSPS	24
		Publiques	561
		Familiales	2 149
	Kits d'hygiène octroyés		27 849
Personnes sensibilisées sur l'environnement, l'eau et l'assainissement			47 064

Source : MEF/DGCOOP/DP-ONG, juillet 2026

IV.6. Gouvernances administrative et locale

Les réalisations des ONG/AD et Fondations dans ce secteur ont concerné le renforcement des capacités en maîtrise d'ouvrage communal et en management de qualité des services communaux ainsi que sur le rôle des acteurs locaux et le leadership et la gestion administrative.

Les réalisations sont consignées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 18 : Principales réalisations dans le secteur « Gouvernances administrative et locale » en 2025

Items	Réalisation 2025
Groupements	4 104
Membres de Groupements	15 213
Organisation à Base Communautaire (OBC)	1 811
Membres OBC	417
Personnel de l'ONG	637
Comités de Gestion (COGES)	651
Membres COGES	87
OSC locales	1 076
Membres OSC	2 907
Acteurs communaux	27 179
Agents de l'Administration publique	4 351
Nombre de personnes sensibilisées sur la gouvernance	318 114

Source : MEF/DGCOOP/DP-ONG, juillet 2026

IV.7. Commerce et services marchands

Les interventions des ONG/AD et Fondations en 2025 ont porté notamment sur l'octroi de micro-crédits, l'appui pour la commercialisation de produits, la formation en AGR et en techniques de commercialisation. Les détails sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 19 : Principales réalisations dans le secteur CSM en 2025

Items			Réalisation 2025
Micro-crédit et AGR	Bénéficiaires Micro-crédit	Producteurs	1 046
		Groupements	173
	Handicapé bénéficiaires Micro-crédit	Groupements	2
	Femmes Bénéficiaires Micro-crédit	Producteurs	2 532
		Groupements	70
	Bénéficiaires Appui pour commercialisation de produits	Producteurs	353
		Groupements	102
	Femmes Bénéficiaires Appui pour commercialisation de produits	Producteurs	303
		Groupements	130
	Femmes bénéficiaires formation en AGR	Producteurs	822
		Groupements	52
	Autre bénéficiaires formation en AGR	Producteurs	1 592
		Groupements	120
	Bénéficiaires formation en techniques de commercialisation	Producteurs	222
		Groupements	200
	Femmes Bénéficiaires formation en techniques de commercialisation	Producteurs	316
		Groupements	20

Source : MEF/DGCOOP/DP-ONG, juillet 2026

IV.8. Gouvernance économique

Au titre de la gouvernance économique, les activités des ONG/AD et Fondations ont concerné principalement l'organisation de deux sessions de formation sur l'inclusion financière, l'appui à l'inclusion financière au profit de 15 groupements, la création de 151 associations villageoises d'épargne et de crédit, la formalisation de 4 coopératives et la sensibilisation de 2 177 personnes sur l'inclusion financière.

IV.9. Justice et droits humains

Dans ce secteur, les principales actions en 2025 ont concerné la sensibilisation de 51 247 personnes sur les droits humains, la formation de 182 personnes sur le droit international humanitaire, le renforcement des capacités de 1 725 personnes sur les mutilations génitales féminines, l'assistance judiciaire d'une personne ainsi que la subvention pour la délivrance de 15 341 CNIB et de 17 256 actes de naissance.

IV.10. Culture, tourisme, sports et loisirs

En 2025, les actions des ONG/AD et Fondations dans ce secteur ont porté sur la construction de 42 lieux de culte et de 02 complexes multi sportifs, l'octroi de 98 kits sportifs ainsi que l'organisation d'une compétition sportive.

IV.11. Transformation industrielle et artisanale

Les actions des ONG/AD et Fondations en 2025 dans ce secteur ont porté essentiellement sur la création de 22 unités de transformation de produits alimentaires, la distribution de 80 kits de transformation de produits locaux et la formation de 3 869 personnes dans le domaine de la transformation de produits locaux.

IV.12. Infrastructures de transport, de communication et d'habitat

En 2025, les interventions des ONG/AD et Fondations dans ce secteur ont principalement porté sur la réalisation d'infrastructures sociales de base et la promotion de solutions énergétiques durables. A ce titre, les réalisations ont concerné l'électrification de 02 centres de santé, la construction de 166 logements sociaux, la réalisation de 113 habitats ruraux écologiques ainsi que la formation de 05 jeunes en technique d'électrification solaire.

IV.13. Recherche et innovation

En 2025, les interventions des ONG/AD et Fondations dans ce secteur ont principalement concerné l'appui à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation. Les principales réalisations ont porté sur l'octroi de 39 bourses d'études, la prise en charge des frais de scolarité de 213 étudiants, le financement d'une étude de recherche ainsi que la valorisation d'un résultat de recherche.

Dans leur ensemble, ces réalisations illustrent l'engagement des ONG/AD et Fondations à soutenir les efforts de l'État en faveur du renforcement du capital humain, du développement des connaissances et de l'amélioration durable des conditions de vie des populations.

DEUXIÈME PARTIE : ALIGNEMENT DES INTERVENTIONS DES ONG/AD ET FONDATIONS SUR LES PRIORITÉS NATIONALES : DÉFIS DE LA REDEVABILITÉ DE LEURS INTERVENTIONS À L'ÈRE DE LA RÉVOLUTION PROGRESSISTE POPULAIRE

Le Burkina Faso traverse une phase déterminante de son histoire, marquée par une volonté de rupture où l'affirmation de la souveraineté n'est plus une option diplomatique, mais le socle d'une existence nationale renouvelée. Dans ce contexte de refondation nationale, le pays s'est doté d'une nouvelle doctrine politique : la Révolution Progressiste Populaire (RPP) qui érige le développement endogène en principe cardinal.

Par ailleurs, pour la conduite de l'action publique sur la période 2026-2030, le gouvernement a adopté en janvier 2026 le Plan National de Développement (PND), baptisé « Plan RELANCE ». Ce nouveau cadre vise à impulser un développement socioéconomique inclusif fondé sur l'engagement patriotique. C'est dans cette dynamique que la question de l'alignement des interventions des partenaires pour le développement prend tout son sens : il ne s'agit plus d'une option de coordination de l'État, mais d'une exigence de cohérence stratégique avec les piliers de la refondation.

Lors des conférences internationales tenues à Monterrey (2002), Rome (2003), Paris (2005) et Busan (2011), les acteurs au développement se sont engagés à aligner l'aide publique au développement (APD) sur les stratégies des pays partenaires, à harmoniser leurs politiques et procédures et à appliquer de bonnes pratiques en matière de coopération. Cet alignement implique la redevabilité qui exige une transparence financière rigoureuse et un impact durable des interventions. En effet, comme le rappelle le principe de la « redevabilité sociale » cité dans les rapports de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) sur l'efficacité de l'aide, la légitimité des acteurs non étatiques repose désormais sur leur capacité à répondre de leurs actes devant les populations qu'ils servent et l'État qui les accueille.

Dès lors, la question de l'alignement des interventions des ONG/AD et Fondations sur les priorités nationales devient un impératif de cohérence. C'est dans cette optique que le RCO 2025 se propose de traiter du thème : « *Alignement des interventions des ONG/AD et Fondations sur les priorités nationales : défis de la redevabilité de leurs interventions à l'ère de la Révolution Progressiste Populaire* ».

L'objectif de l'analyse est de cerner le niveau d'alignement des interventions des ONG/AD et Fondations sur les priorités nationales afin de mieux les organiser et de permettre une réponse adéquate et efficace aux besoins réels des bénéficiaires.

La présente partie est structurée autour de trois chapitres que sont : (i) le cadre de référence de l'alignement et de la redevabilité des ONG/AD et Fondations ; (ii) l'analyse de l'alignement des interventions et les défis de la redevabilité et (iii) les perspectives pour le renforcement de l'alignement des interventions et la redevabilité des ONG/AD et Fondations à l'ère de la RPP.

CHAPITRE I : CADRE DE RÉFÉRENCE DE L'ALIGNEMENT ET DE LA REDEVABILITÉ DES ONG/AD ET FONDATIONS

I. Cadre juridique et définition des concepts

I.1. Cadre juridique

Les activités des organisations associatives et des fondations s'inscrivent dans un environnement juridique et réglementaire marqué par plusieurs réformes intervenues au cours des dernières années.

Au niveau sous-régional, l'acte uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au Système Comptable des Entités à But Non Lucratif (SYCEBNL) entré en vigueur en janvier 2024, astreint les ONG/AD et Fondations intervenant dans l'espace à tenir une comptabilité et produire des états financiers conformes à ce système pour plus de transparence et de redevabilité de leurs interventions.

Au plan national, la loi n°011-2025/ALT du 17 juillet 2025 portant liberté d'association constitue désormais le principal texte régissant la création, l'organisation, le fonctionnement et le contrôle des associations au Burkina Faso. Elle est opérationnalisée entre autres par le décret n°2025-1583 /PF/PRIM/MATM/MEF/MAECRBE du 09 décembre 2025 portant composition des dossiers de déclaration d'existence d'associations nationales et de syndicats, d'autorisation d'exercer d'associations étrangères et de reconnaissance d'utilité publique, ainsi que par l'arrêté n°2026-0212/MATM/SG/DGAT/DSOAP du 10 février 2026 portant détermination des thématiques d'intervention des associations.

Les interventions des ONG/AD et Fondations sont également soumises aux exigences de la loi n°046-2024/ALT du 30 décembre 2024 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive, qui renforce les obligations de transparence, de traçabilité financière et de redevabilité des organisations.

Aussi, le décret n° 2025-1440/PF/PRIM/MEF du 11 novembre 2025 portant obligation, pour les ONG, les associations agréées et les fondations concernées, d'ouvrir et de domicilier exclusivement leurs comptes de disponibilités auprès de la Banque des Dépôts du Trésor vient renforcer la précédente loi.

En matière de production et de diffusion des statistiques, la loi n°036-2021/AN du 06 décembre 2021 portant organisation et réglementation des activités statistiques ainsi que le décret n°2025-1105/PF/PRIM/MEF du 26 août 2025 portant modalités de demande et d'octroi du visa statistique encadrent la collecte et l'utilisation des données statistiques.

Par ailleurs, les fondations sont régies par la loi n°008-2017/AN du 23 avril 2017 portant régime juridique applicable aux fondations au Burkina Faso.

L'ensemble de ces textes constitue le socle normatif de référence pour la collecte, le traitement et l'analyse des informations relatives aux contributions des organisations associatives et des fondations.

I.2. Définition des concepts

La définition des concepts ci-après facilite une compréhension harmonisée du présent rapport. Il est entendu par :

- **Alignement** : l'obligation pour une ONG/AD et Fondations d'ajuster ses actions, ses projets et ses budgets sur les priorités et les stratégies de développement définies par l'État et les

Collectivités territoriales du pays bénéficiaire. En d'autres termes, s'aligner signifie ne pas imposer ses priorités, mais venir en appui direct aux référentiels nationaux.

- **Redevabilité** : l'obligation faite à une organisation de rendre compte de ses décisions, de ses actions, de l'utilisation de ses ressources ainsi que des résultats obtenus. Pour les ONG/AD et les fondations, la redevabilité revêt une dimension multiple. Elle s'exerce vis-à-vis de l'État, chargé du contrôle de la conformité aux lois et règlements, des partenaires techniques et financiers qui financent les interventions, des bénéficiaires qui sont en droit d'apprécier la qualité des services reçus, ainsi que des organes de gouvernance de l'organisation et, plus largement, des populations. Elle couvre les dimensions administrative, financière, technique, sociale et environnementale de l'action de développement.
- **Revolution progressiste populaire (RPP) : doctrine politique et idéologique qui oriente la gouvernance du Burkina Faso depuis sa proclamation le 1^{er} avril 2025.** Elle constitue le référentiel des politiques publiques mises en œuvre par les autorités nationales et vise à renforcer la souveraineté politique, économique et sociale du pays.
La RPP repose sur plusieurs principes directeurs, notamment la souveraineté nationale, la valorisation des ressources internes, la bonne gouvernance, la participation citoyenne, la justice sociale et le développement endogène. Elle sert de cadre d'orientation aux réformes institutionnelles, économiques et sociales engagées par l'État afin de promouvoir un modèle de développement fondé sur les capacités nationales et la réduction de la dépendance extérieure.
- **Développement endogène** : un modèle de développement qui vise à promouvoir une croissance économique durable reposant principalement sur les potentialités nationales, le renforcement des capacités locales, l'innovation, la transformation des ressources nationales et une réduction progressive de la dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure. Cette approche place les populations au cœur de la définition, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques publiques afin de garantir un développement inclusif, résilient et souverain.

II.1. Priorités nationales

Les priorités nationales sont articulées autour des quatre (04) piliers du Plan RELANCE composés de vingt (20) programmes que sont :

Pilier 1 : consolider la sécurité, la cohésion sociale et la paix. Ce pilier comprend :

- Défense et sécurité
- Cohésion sociale et paix

Pilier 2 : refonder l'Etat et améliorer la gouvernance dont les programmes sont :

- Gouvernance politique
- Pilotage et gestion du développement
- Gouvernance administrative
- Gouvernance économique et gestion des finances publiques
- Décentralisation et développement local
- Mobilisation communautaire et changement des mentalités

Pilier 3 : développer le capital humain qui est composé des programmes :

- Santé, nutrition et accélération de la transition démographique ;
- Education et Formation
- Recherche, innovation et valorisation des résultats
- Travail, emploi et protection sociale

- Environnement, eau et cadre de vie

Pilier 4 : développer les infrastructures et transformer durablement l'économie qui s'opérationnalise à travers les programmes :

- Développement agro-sylvo-pastoral
- Souveraineté énergétique
- Développement de l'industrie et de l'artisanat
- Développement du commerce
- Développement des infrastructures et des services de transport
- Transformation numérique et développement des services postaux
- Développement des industries culturelles, touristiques, sportives et de loisirs

En définitive, les priorités nationales traduisent la volonté de construire un Burkina Faso résilient, souverain et prospère, en s'appuyant sur ses propres ressources, ses capacités productives et la mobilisation de l'ensemble des acteurs nationaux.

Les organisations associatives demeurent des partenaires essentiels du développement, et leurs actions doivent être davantage alignées sur les priorités nationales, les plans sectoriels et les stratégies de développement territorial.

III. Place et rôles des ONG/AD et Fondations.

Dans le nouveau référentiel de développement du Burkina Faso, les ONG/AD et Fondations demeurent des acteurs majeurs du développement. Toutefois, leurs interventions doivent s'inscrire désormais dans un cadre de gouvernance renforcé, fondé sur les principes de souveraineté nationale, d'alignement sur les politiques publiques, de transparence et de redevabilité. Ce repositionnement traduit la volonté de l'État de promouvoir une coopération davantage orientée vers les priorités nationales et les besoins des populations.

En tant que partenaires de développement, les ONG/AD et Fondations accompagnent l'action de l'État. Elles contribuent à la mise en œuvre des politiques publiques en intervenant notamment dans les secteurs prioritaires.

Ces organisations sont également engagées dans le développement local à travers la mobilisation des communautés, le renforcement des capacités des collectivités territoriales et des organisations communautaires, l'appui aux initiatives locales ainsi que la promotion d'activités génératrices de revenus. Dans ce sens, elles participent à la valorisation des ressources locales et au renforcement de la résilience des populations, à la promotion d'un développement inclusif, participatif et durable, conformément aux orientations nationales.

Le nouveau référentiel introduit une évolution significative de leur cadre d'intervention. Les ONG/AD et Fondations sont désormais appelées à inscrire leurs programmes dans les priorités définies par l'État et les collectivités territoriales. Le principe d'alignement devient un élément central de la coopération, garantissant que les ressources mobilisées concourent effectivement à la mise en œuvre des politiques publiques et des stratégies nationales de développement.

Dans cette dynamique, les ONG/AD et Fondations sont tenues de respecter les exigences légale et réglementaire, de produire des rapports périodiques sur leurs activités et leur gestion financière et de veiller à ce que leurs interventions soient compatibles avec les intérêts stratégiques et les orientations de développement du Burkina Faso.

En définitive, le nouveau référentiel de développement consacre une évolution des relations entre l'État et les organisations associatives. Sans remettre en cause leur statut de partenaires privilégiés du développement, il redéfinit leur cadre d'intervention autour d'un partenariat fondé sur la responsabilité partagée, l'alignement stratégique, la transparence, la redevabilité et la contribution effective à la souveraineté nationale et au développement endogène. Cette approche vise à renforcer la cohérence des interventions, à optimiser l'utilisation des ressources et à améliorer durablement les effets/impacts des actions de développement au bénéfice des populations.

CHAPITRE II : ANALYSE DE L'ALIGNEMENT DES INTERVENTIONS ET LES DEFIS DE LA REDEVABILITÉ

Ce chapitre examine la cohérence des interventions des ONG/AD et Fondations avec les politiques nationales de développement du Burkina Faso. Il analyse également les mécanismes de redevabilité mis en œuvre par ces organisations, avant de mettre en évidence les principaux défis susceptibles d'affecter l'efficacité du partenariat entre l'État et les organisations associatives.

I. Etat de l'alignement des interventions des ONG/AD et Fondations

Les données statistiques utilisées pour les analyses dans cette section sont issues des Rapports d'évaluation des programmes d'investissement des ONG et Fondations⁶ sous revue de 2021 à 2025⁷, qui sont des résultats d'évaluations axées sur les documents programmatiques et de bilan des ONG et Fondations. Ces revues concernent, pour chaque année, une trentaine d'ONG et Fondations à jour, sélectionnées selon des critères définis.

L'analyse de l'alignement des interventions des ONG et Fondations sur les politiques publiques porte sur les critères (i) cohérence des projets avec les politiques nationales et les plans sectoriels pays ; (ii) réponse aux priorités identifiées par les autorités nationales locales ; (iii) utilisation dans la mesure du possible des systèmes nationaux de gestion (planification, Suivi-évaluation, gestion financière, collecte de données) ; (iv) coordination des interventions avec les ministères compétents, les collectivités territoriales et autres acteurs ; (v) participation aux cadres de concertation et (vi) reddition de comptes aux bénéficiaires et aux services techniques compétents.

Les résultats de l'analyse sur l'alignement des interventions des ONG et Fondations issues des revues des programmes d'investissement de 2021 à 2025 sont présentées dans le tableau suivant.

⁶ La revue des programmes d'investissement concerne uniquement les organisations associatives qui ont signé la convention d'établissement.

⁷ Les rapports d'évaluation de ces périodes sont basés sur les données des bilans et programmes des années 2020 à 2024.

Tableau 20 : Etat de l'alignement des interventions

Critères d'alignement	2021	2022	2023	2024	2025
Cohérence avec les politiques et référentiels nationaux	86,67%	64%	65,4%	100%	100%
Conception basée sur des diagnostics (publics ou propres)	-	88%	92%	88%	92,3%
Signature de conventions avec l'État / Ministères	-	96%	92,3%	76%	88,5%
Protocoles d'entente avec les Collectivités territoriales	-	-	-	56%	61,5%
Participation aux cadres de concertation de l'État	-	-	65,4%	80%	73%
Reddition de comptes	87%	-	-	92%	92,3%

Source : DGCOOP-DP-ONG, juillet 2026 à partir des rapports d'évaluation des programmes d'investissement des ONG et Fondations de 2021 à 2025

1.1. Cohérence des interventions

L'analyse des rapports d'évaluation des programmes d'investissements des ONG et Fondations montre que l'alignement de leurs interventions sur la politique nationale de développement 2021-2025 (PNDES II) est globalement satisfaisant. En 2024 et 2025, l'ensemble des organisations évaluées ont déclaré avoir inscrit leurs actions dans ces cadres de référence. Cette cohérence est renforcée par le fait que plus de 92 % des PI évalués en 2025 émanent de diagnostics rigoureux basés sur des documents de politiques publiques ou des études propres aux organisations.

Bien que l'adhésion aux grands axes nationaux soit systématique, les objectifs spécifiques manquent parfois de précision. En effet, 36 % des organisations évaluées en 2022 n'ont pas pu identifier formellement les objectifs précis de politiques publiques auxquels elles contribuaient. Cette situation laisse transparaître un besoin de renforcement du dialogue technique en amont de la formulation des projets.

1.2. Réponse aux priorités nationales

Les réponses aux priorités de l'État pour la période 2021-2025 sont structurées autour de (i) Sécurité et Défense, (ii) Action humanitaire et Protection sociale, (iii) Développement du capital humain (Santé, Éducation, Eau et Assainissement), (iv) Gouvernance et secteurs de production (Agriculture et Élevage).

La capacité des ONG/AD et Fondations à répondre aux priorités urgentes identifiées par les autorités est manifeste, particulièrement dans le contexte de reconquête du territoire. Les données issues des Rapports sur la contribution des ONG/AD et Fondations de 2021 à 2025 indiquent des efforts de mobilisation financière, traduisant leur capacité à répondre aux priorités du moment, notamment l'assistance aux personnes vulnérables et le relèvement des communautés.

- **Sécurité et Défense**

Ce secteur n'enregistrait pas de contributions directes des ONG/AD et Fondations. Toutefois, de 2023 à 2025, leurs contributions financières s'élèvent à 2,55 milliards FCFA. Ces actions incluent la formation du personnel de sécurité et des dons de matériel spécifique.

- **Action humanitaire et protection sociale**

La protection sociale et l'action humanitaire constituent un des domaines d'interventions privilégiés des ONG/AD et Fondations. Sous le secteur de planification « Travail, emploi et protection sociale », les contributions se sont élevées à 374,34 milliards FCFA de 2021 à 2025. Ces ressources ont été principalement consacrées à la prise en charge des PDI et des communautés hôtes, sous forme de dotations en vivres, en articles ménagers essentiels, en abris d'urgence, etc.

- **Développement du capital humain**

Les secteurs « Santé », « Education et formation » et « Environnement, eau et assainissement » restent des domaines traditionnels d'intervention des ONG/AD et Fondations au Burkina Faso.

Les contributions dans le secteur de la santé sont fortement concentrées sur la continuité de l'offre des soins et le renforcement du plateau technique des formations sanitaires notamment des Centres de Santé et de Promotion Sociale (CSPS) avec des appuis divers au fonctionnement. Les ONG/AD et Fondations ont poursuivi leurs interventions dans les zones à défi sécuritaire. Entre 2021 et 2025, leurs apports sont évalués à 213,40 milliards FCFA.

Dans le secteur « Education et Formation », les contributions pour la même période s'élèvent à 103,36 milliards FCFA et sont orientées principalement dans la construction de salles de classe et le parrainage d'élèves.

Les interventions des ONG/AD et Fondations dans le secteur « Environnement, Eau et Assainissement », ont concerné la production de plants, la plantation d'arbres, les réalisations/réhabilitations de forages et la construction de latrines institutionnelles et familiales. La valeur financière de ces interventions s'élève à 88,38 milliards FCFA sur la période 2021 à 2025.

- **Gouvernance et secteurs de production**

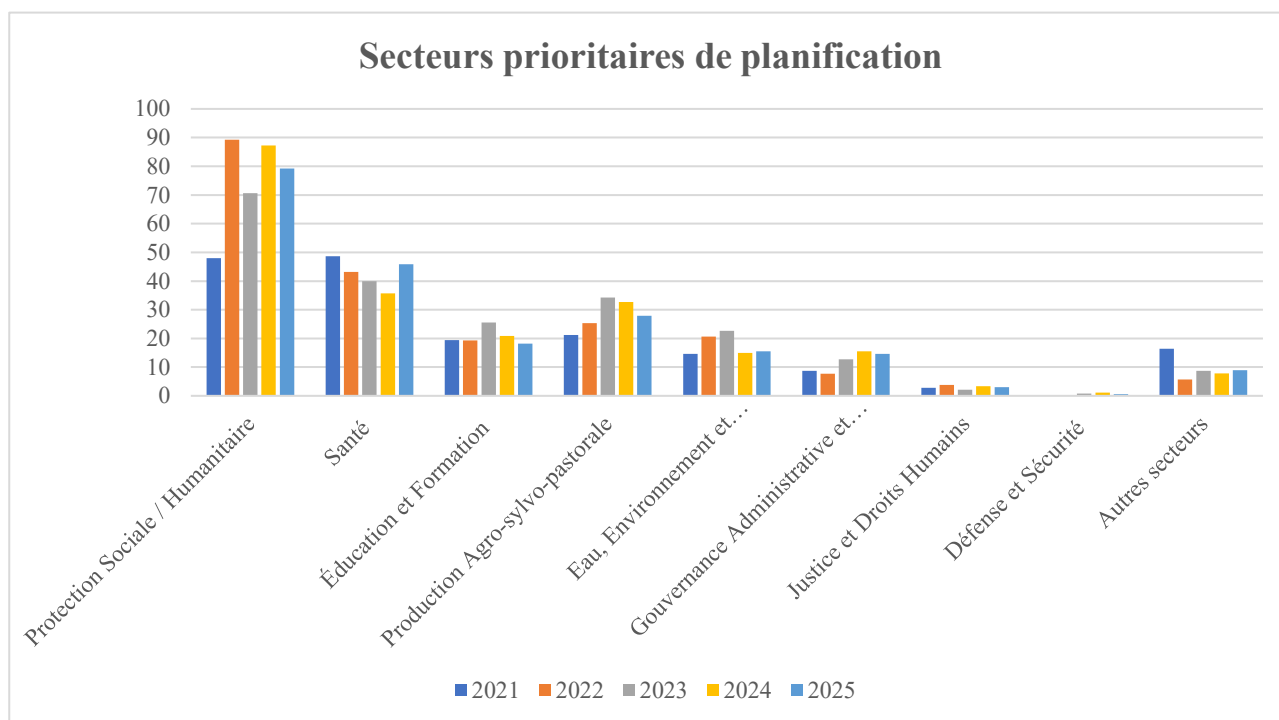
L'alignement des interventions des ONG/AD et Fondations sur les priorités nationales se traduit par des investissements dans la gouvernance et les secteurs de production. Dans les secteurs « Gouvernances administrative et locale », « Gouvernance économique », les contributions ont atteint 59,29 milliards FCFA de 2021 à 2025. Les réalisations des ONG/AD et Fondations dans ces secteurs ont porté essentiellement sur le renforcement des capacités à travers les formations en maîtrise d'ouvrage communal, en management et qualité des services communaux, le rôle des acteurs locaux, le leadership et la gestion administrative, l'éducation financière, la gestion axée sur les résultats.

S'agissant du secteur « Production Agro-Sylvo-Pastorale », les actions des ONG/AD et Fondations ont visé l'aménagement de terres hydro-agricoles et de périmètres maraîchers, la mise en place de fermes pastorales, d'unités d'élevage de volaille, l'octroi de matériels apicoles avec des contributions cumulées de 141,49 milliards FCFA entre 2021 et 2025.

Outre ces secteurs prioritaires, les autres secteurs de planification ont enregistré une contribution financière cumulée de 47,51 milliards FCFA entre 2021 et 2025.

Le graphique suivant retrace la dynamique des contributions des ONG/AD et Fondations dans les différents secteurs de 2021 à 2025.

Graphique 11: contributions des ONG/AD et Fondations aux différents secteurs sur la période 2021-2025



Source : Données RCO, 2021 à 2024 ; PNDES II, 2021-2025 et PA-SD, 2023-2025

L'analyse du graphique révèle que les ONG/AD et Fondations sont des partenaires réactifs. Elles ont su réorienter leurs interventions vers le secteur humanitaire pour répondre à l'urgence, tout en maintenant un soutien structurel aux services sociaux de base (Santé, Éducation) et à la production. L'apparition à partir de 2023 de financements pour la Défense et la Sécurité confirme une volonté affichée d'alignement sur la priorité de reconquête du territoire.

Cependant, la mise en œuvre de ces programmes d'urgence s'opère parfois en marge des cadres de planification établis. Cette situation constitue une difficulté pour les systèmes de planification nationaux à capter et encadrer les interventions de ces partenaires associatifs.

1.3 Niveau d'utilisation des systèmes nationaux de gestion et reddition des comptes

L'utilisation des outils nationaux de planification, de programmation et de suivi des interventions des ONG/AD et Fondations (Programmes d'investissement, plans de travail et budget annuel) est la norme conventionnelle inscrite dans les documents types de partenariat (Convention d'établissement, convention de partenariat et protocole d'entente).

Bien que la redevabilité envers l'administration centrale soit élevée, dépassant les 92 %⁸ de dépôt de rapports en 2025, il ressort que la transmission de l'information aux ministères sectoriels et aux structures déconcentrées en charge de suivi des ONG/AD et Fondations demeure faible. En 2025, seulement 42,3 % des rapports parviennent aux directions régionales en charge de suivi des ONG/AD

⁸ Rapport de performance des programmes d'investissements des ONG/AD et Fondations 2025.

et Fondations. Cette situation limite la capacité de l'État à capitaliser les résultats et à assurer une coordination harmonieuse aux niveaux central, déconcentré et décentralisé.

L'analyse du niveau d'utilisation des systèmes nationaux de gestion et de reddition des comptes par les ONG/AD et Fondations, telle qu'elle ressort des rapports RCO (2021-2024), met en évidence un dispositif de partenariat qui se consolide.

La reddition des comptes s'est imposée comme un pilier central de la gouvernance du partenariat entre l'État et le monde associatif. Elle est matérialisée par la transmission de rapports annuels suivant des canevas de rapportage standardisés. Cependant, les données indiquent la non transmission ou la transmission hors délais des rapports. L'adhésion aux mécanismes de transparence enregistre une progression significative. En effet, un total de 424 rapports a été reçus en 2025 contre 198 en 2021.

Par ailleurs, l'alignement des interventions des ONG/AD et Fondations sur les systèmes nationaux de gestion est analysé à travers l'utilisation d'outils standardisés et l'adoption de normes comptables nationales et régionales. En effet, l'internalisation du Système comptable des entités à but non lucratif (SYCEBNL) conformément aux dispositions de la loi 011-2025/ALT du 17 juillet 2025 portant liberté d'association au Burkina Faso, constitue une avancée majeure pour garantir la fiabilité et la traçabilité des informations financières fournies par les ONG/AD et Fondations.

1.4 Coordination des interventions et participation aux cadres de concertation

Dans le cadre du partenariat Etat-ONG/AD et Fondations, les principaux cadres⁹ de concertations instituées sont les Journées nationales de concertation (JNC), les journées ministérielles de concertation (JMC) et les journées régionales de concertation (JRC). Sur la base des données issues des dernières revues des programmes d'investissement des ONG/AD et Fondations, leur participation aux JNC est jugée satisfaisante (environ 73 % à 80 % de taux de participation).

Pour un alignement optimal, le leadership national doit s'affirmer par une exigence accrue de notification systématique des modifications de projets et par l'institutionnalisation de comités de pilotage impliquant réellement les services techniques de l'État.

En somme, l'alignement des interventions des ONG/AD et Fondations est dans une bonne dynamique mais sa cohérence opérationnelle doit être améliorée pour une meilleure redevabilité locale et une intégration plus stricte des mécanismes de suivi-évaluation conjoints avec l'État.

II. Analyse de la redevabilité des ONG/AD et Fondations

II.1. Mécanismes d'application de la redevabilité des ONG/AD et Fondations

La redevabilité des ONG/AD et Fondations au Burkina Faso s'apprécie à travers les outils suivants : (i) plan de suivi-évaluation qui comprend le dispositif interne et les exigences en matière de suivi-évaluation et de capitalisation des effets et impacts ; (ii) audits internes et externes pour garantir la transparence financière et administrative ; (iii) évaluations externes et revues annuelles ; (iv) mécanismes de gestion des plaintes pour assurer la durabilité et le respect de la dignité des bénéficiaires ; (v) consultations communautaires pour renforcer l'engagement et la redevabilité locale ; (vi) transmission des rapports et programmes d'activités ; (vii) code de bonne conduite ; (viii) dispositif de lutte contre la fraude, la corruption, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

⁹ Décret n°2024-0591/PRES/TRANS/PM/MEFP/MATDS du 27 mai 2024 portant création, attributions, composition et fonctionnement d'un cadre de concertation entre l'Etat et les organisations non gouvernementales, Associations de développement et Fondations.

De façon opérationnelle, les ONG/AD et Fondations sont astreintes aux obligations suivantes :

- ***la tenue obligatoire d'un registre d'activités, d'un registre de comptabilité financière et de comptabilité des matières.*** Ces outils permettent d'assurer une traçabilité permanente de la gestion des ressources de l'organisation ;
- ***la transmission périodique de programmes et de rapports d'activités aux ministères de tutelle*** en vue de permettre à l'administration de vérifier l'adéquation entre les ressources mobilisées et les actions réalisées sur le terrain ;
- ***la transparence financière et l'audit*** pour garantir que les financements ne sont pas détournés de leur objet social ou utilisés à d'autres fins ;
- ***la redevabilité envers les communautés bénéficiaires*** qui implique le droit à l'information, l'implication et la participation des bénéficiaires pour leur assurer une redevabilité morale et promouvoir la bonne gouvernance ;
- ***le contrôle interne et externe qui est une obligation faite aux organisations associatives*** permet à l'État de s'assurer de la conformité des actions avec les référentiels nationaux de développement. Pour ce qui concerne les fondations, obligation est faite de mettre en place une cellule de contrôle interne chargée de surveiller la gestion du patrimoine.

II.2. Niveau de redevabilité des ONG/AD et Fondations entre 2021 et 2025

L'appréciation du niveau de redevabilité des ONG/AD et Fondations au Burkina Faso, telle qu'il ressort des rapports sur la Contribution des ONG et des rapports d'évaluation des PI entre 2021 et 2025, révèle une dynamique globalement positive mais marquée par des disparités et des insuffisances persistantes dans le respect des obligations conventionnelles.

Le tableau synoptique suivant récapitule les points forts et les points faibles de la redevabilité des ONG/AD et Fondations.

Tableau 21 : Appréciation du niveau de redevabilité des ONG/AD et Fondations

Critères de redevabilité	Points Forts ou Acquis	Points faibles ou insuffisances
Tenue obligatoire d'un registre d'activités, d'un registre de comptabilité financière et de comptabilité des matières.	Existence de registres de comptabilité financière et de comptabilité des matières.	Insuffisances dans la tenue de la comptabilité des matières : de nombreuses organisations ne retracent pas rigoureusement les biens acquis (sans ou sous exonérations fiscales et douanières), ce qui complique la dévolution légale des biens en fin de projet.
Transmission périodique de programmes et de rapports d'activités aux ministères de tutelle	Taux de transmission à la DGCOOP: 60,61% des ONG transmettent régulièrement leurs rapports d'activités.	Retard dans la transmission des rapports. Faible transmission aux structures déconcentrées (DREP) et ministères compétents.
Redevabilité envers les communautés bénéficiaires	Engagement communautaire exemplaire : environ 96% des organisations impliquent activement les bénéficiaires dans la mise en œuvre des actions. Des changements socio-économiques positifs sont perceptibles sur le terrain (santé, éducation...).	Insuffisance dans les mécanismes de gestion des plaintes : les dispositifs formels permettant aux bénéficiaires d'apprécier les réalisations ne sont pas opérationnels. Insuffisance dans la diffusion des résultats, faute d'outils de mesure de performance.
Contrôle interne et externe	Présence d'équipes de coordination et de suivi. Contrôle externe exercé par l'État via les revues annuelles et les suivis contrôles terrain.	Suivi contrôle de l'État insuffisant.

Le niveau de redevabilité globale est jugé satisfaisant. Les ONG/AD et Fondations font preuve d'une redevabilité envers l'État et les bénéficiaires. Cependant, des défis restent à relever pour renforcer cette redevabilité.

II. Principaux défis de l'alignement et de la redevabilité

Dans le cadre de la refondation de l'État et de la quête de souveraineté nationale, les interventions des ONG/AD et Fondations doivent s'inscrire dans une dynamique de rupture avec les pratiques

d'assistance passives pour répondre aux impératifs d'un développement endogène. Ainsi, sur la base de l'analyse des RCO et des revues des PI entre 2021 et 2025, les principaux défis à relever pour assurer un alignement et une redevabilité sont :

III.1. Défis majeurs en matière d'alignement des interventions

Les défis de l'alignement des interventions portent sur (i) la maîtrise de la planification et de la programmation, (ii) l'ancrage territorial et alignement sur les Plans locaux de développement (PLD) et (iii) la promotion du développement endogène.

➤ Maîtrise de la planification et de la programmation

Entre 2021 et 2025, sur 172 projets exécutés, 141 ont été menés en dehors des PI validés par l'administration. Le défi réside dans le respect strict du principe que toute modification du PI doit être préalablement validée par le ministère sectoriel concerné et notifiée au ministère en charge des Finances.

➤ Ancrage territorial et alignement sur les Plans locaux de développement

L'alignement sur le référentiel national (PNDES II) est jugé satisfaisant¹⁰. Toutefois, l'alignement avec les Plans locaux de développement (plans communaux de développement et plans régionaux de développement) demeure faible. Le défi est de parvenir à un arrimage réel des interventions des ONG/AD et Fondations aux priorités de développement des collectivités territoriales.

➤ Promotion du développement endogène

Dans le cadre de la RPP, les ONG/AD et Fondations doivent privilégier une approche intégrée de développement local, valorisant l'auto-prise en charge et les savoirs-faire-locaux en faveur des solutions endogènes.

III.2. Défis majeurs en matière de redevabilité

Les défis de la redevabilité se rapportent à (i) la généralisation de l'utilisation des cadres de mesure de performance, (ii) la rigueur dans la tenue de la comptabilité des matières et (iii) la redevabilité envers les communautés bénéficiaires.

➤ Généralisation de l'utilisation des cadres de mesure de performance :

La faiblesse du dispositif de suivi-évaluation est un handicap pour la mesure des performances des ONG et Fondations. Selon les données issues des rapports d'évaluation des PI entre 2021 et 2025, plus de 25% des ONG et Fondations évaluées ne disposent pas de cadres de mesure de rendement. Le défi est donc de définir des outils de mesure et des indicateurs d'effets/impacts lors de l'élaboration des PI des ONG et Fondations afin de capter l'efficacité réelle et les bénéfices des interventions pour les populations.

➤ Rigueur dans la tenue de la comptabilité des matières

La tenue d'une comptabilité des matières rigoureuse reste un défi à relever. En effet, la traçabilité des biens acquis sous le régime des exonérations ou d'autres régimes de faveurs reste insuffisante au regard de la non tenue systématique de registres comptables par certaines organisations associatives.

¹⁰ Tableau relatif à l'état de l'alignement des interventions sur les référentiels nationaux de développement

➤ **Renforcement du cadre réglementaire de dévolution des biens des ONG/AD et Fondations**

Un autre défi est de disposer de cadre réglementaire de dévolution des biens des ONG/AD et Fondations en cas de dissolution ou fermeture.

➤ **Redevabilité envers les communautés bénéficiaires**

L'opérationnalisation des mécanismes formels de gestion des plaintes et de feedback reste un défi à relever pour garantir que les populations ne soient pas de simples spectateurs de leur propre développement.

En somme, les interventions des ONG/AD et Fondations sont en cohérence avec les priorités nationales. Cependant, des défis liés à l'exécution des projets inscrits dans des PI validés et qui s'alignent sur les Plans locaux de développement restent à relever. Dans la dynamique de refondation de l'État, les ONG/AD et Fondations doivent assurer une meilleure cohérence avec les politiques nationales, les priorités sectorielles et locales fondées sur une culture de résultat. Cela exige l'adoption d'outils de suivi-évaluation, de contrôle interne et d'audit, de gestion financière, etc. pour une transparence dans la gestion.

CHAPITRE III : PERSPECTIVES POUR LE RENFORCEMENT DE L'ALIGNEMENT DES INTERVENTIONS ET DE LA REDEVABILITÉ DES ONG/AD ET FONDATIONS A L'ERE DE LA RPP

Les ONG/AD et Fondations soutiennent l'Etat dans la mise en œuvre des politiques de développement. A cet effet, la coordination de leurs interventions constitue un objectif stratégique, car elle permet à la fois de garantir une vision partagée et de mutualiser les efforts pour atteindre les objectifs communs. Pour améliorer cette coordination, il s'avère nécessaire de renforcer l'alignement des interventions et la redevabilité des ONG/AD et Fondations, de définir les rôles des principaux acteurs et de formuler des recommandations.

I. Renforcement de l'alignement des interventions et de la redevabilité des ONG/AD et Fondations

I.1. Renforcement de l'alignement

L'efficacité de l'alignement des interventions des ONG/AD et Fondations sur les priorités nationales passe par le renforcement du cadre juridique et institutionnel ainsi que la sensibilisation des acteurs.

I.1.1. Renforcement du cadre juridique et institutionnel

Le dispositif réglementaire qui encadre le fonctionnement des ONG/AD et Fondations au Burkina Faso laisse apparaître des insuffisances structurelles et opérationnelles.

Les structures de coordination sont confrontées à une insuffisance de moyens financiers et logistiques, fragilisant le fonctionnement des cadres de dialogue et empêchant la tenue régulière des Journées de Concertation aux niveaux ministériel et régional (JMC, JRC) État-ONG/AD et Fondations. Il convient que les ministères sectoriels allouent des ressources financières suffisantes pour la coordination.

Aussi, le manque de formalisation d'un cadre permanent entre les institutions en charge de l'encadrement des interventions des ONG/AD et Fondations entraîne un déficit de synergie, nuisant à la cohérence et à l'efficacité de la coordination publique. L'action publique doit être synergique entre les différents ministères et institutions impliqués pour bâtir une gouvernance unifiée et transparente. La formalisation de cadres permanents permettra de mutualiser les actions de coordination isolées et de construire une gouvernance unifiée.

Par ailleurs, dans le but de simplifier les démarches administratives et fluidifier les relations entre l'administration et les partenaires associatifs, la révision globale du guide d'établissement actuel des ONG/AD et Fondations doit être envisagée afin de permettre une bonne compréhension et assimilation des dispositions légales et réglementaires par les acteurs.

I.1.2. Synergie avec les politiques publiques

Les interventions des ONG/AD et Fondations doivent s'arrimer aux cadres nationaux de développement et spécifiquement les plans locaux de développement. Pour ce faire, les actions suivantes sont à entreprendre :

- Au niveau sectoriel, il convient d'opérationnaliser des comités de validation/révision des PI des ONG/AD et Fondations pour résorber l'insuffisance de maîtrise de la planification et de la programmation.

- Au niveau local, il convient également de renforcer les cadres d'examen et de validation des documents de collaboration (protocoles d'entente, les conventions spécifiques) entre les collectivités territoriales, les structures déconcentrées et les ONG/AD et Fondations pour renforcer l'arrimage des interventions aux priorités locales et privilégier l'approche centrée sur le développement local.

I.1.3. Sensibilisation des acteurs sur les priorités nationales

Des acteurs chargés de l'encadrement des interventions des ONG/AD et Fondations sont peu familiarisés avec les textes juridiques nouvellement adoptés ainsi que les nouvelles orientations stratégiques dans le contexte de refondation de l'Etat. Cette faible appropriation ralentit la délivrance des actes administratifs au profit des partenaires associatifs. Elle rend également difficile leur encadrement vers les grandes orientations et les priorités nationales sous la RPP. Il est donc important de renforcer, pour les agents administratifs, la maîtrise des cadres juridiques actuels ainsi que le référentiel national et ses implications pour les ONG/AD et Fondations. Cela permettra de faciliter et fluidifier le travail quotidien des agents administratifs dans le respect des exigences de cohérence et d'alignement des partenaires associatifs.

Certains acteurs associatifs sur le terrain restent insuffisamment informés des règles et des référentiels régissant le partenariat avec l'Etat. Cette faible diffusion crée un fossé entre les exigences légales et les pratiques réelles des ONG/AD et Fondations. L'ensemble du tissu associatif doit donc être amené à comprendre et à respecter les nouvelles orientations du partenariat, afin de garantir un environnement de collaboration sain, légal et transparent.

Ainsi, l'appropriation des textes et référentiels offre l'opportunité d'orienter et d'aligner systématiquement les interventions des ONG/AD et Fondations sur les priorités nationales de développement. La maîtrise du nouveau cadre partenarial permettrait à l'Etat et les acteurs associatifs, de mieux canaliser les ressources et les projets vers les secteurs jugés hautement stratégiques et prioritaires pour le pays.

La conduite de sessions de dissémination au profit des acteurs permettra de jeter les bases d'une gouvernance concertée, où l'action associative appuie de manière cohérente et efficace les politiques publiques nationales.

I.2. Renforcement de la redevabilité et de la transparence

I.2.1. Renforcement des mécanismes de contrôle et de suivi-évaluation des ONG/AD et Fondations

Le dispositif actuel de suivi-évaluation et de contrôle des ONG/AD et Fondations présente des insuffisances juridiques et opérationnelles qui affaiblissent la redevabilité et la transparence financière. L'absence de textes spécifiques applicables aux opérations de développement initiées, exécutées et financées par ces organisations limite l'encadrement de leurs interventions. Aussi, le manque d'arrêté conjoint sur la dévolution de leurs biens en cas de dissolution ou de fermeture, reste à pallier.

Pour surmonter ces insuffisances, l'adoption de textes réglementaires spécifiques et la signature d'un arrêté conjoint sur la dévolution des biens permettront d'améliorer le cadre juridique des interventions et la gestion des patrimoines. Pour un suivi conjoint pérenne, les ressources doivent être mutualisées et peuvent être issues d'un prélèvement direct sur le montant global des programmes d'investissement.

I.2.2. Gouvernance et transparence financière

L'implication des bénéficiaires dans le cycle des projets, la transparence dans la gestion des ressources mobilisées et la redevabilité globale des ONG/AD et Fondations envers l'État et les populations demeurent perfectibles.

Ces exigences permettront aux ONG/AD et Fondations de pleinement jouer leur rôle d'interface, en garantissant une gouvernance participative où les citoyens sont acteurs du développement endogène, et où la transparence financière et la redevabilité envers l'État sont érigées en normes de gestion.

Dans le cadre de la nouvelle stratégie nationale de coopération au développement, fortement orientée vers la souveraineté et le développement endogène, le rôle d'interface des ONG/AD et Fondations devient stratégique. Elles sont appelées à s'inscrire pleinement dans cette architecture, sous la coordination de l'État et en synergie avec les collectivités territoriales.

II. Rôles des principaux acteurs

Dans le contexte de la RPP, les ONG/AD et Fondations sont appelées à opérer un repositionnement afin de mieux accompagner le développement économique et social. Ce développement passe par le renforcement des capacités des communautés organisées, résilientes et pleinement actrices de leur propre développement. Aussi, face à ces exigences, le regroupement des associations devrait jouer un rôle central dans l'alignement des interventions des ONG/AD et Fondations sur les priorités nationales.

II.1. Les ONG/AD et Fondations

Dans le contexte de la RPP, les interventions des ONG/AD et Fondations doivent s'inscrire dans une logique de complémentarité, de subsidiarité et d'alignement sur les politiques publiques.

Les ONG/AD et Fondations contribuent au développement endogène en jouant le rôle de catalyseurs, de facilitateurs et d'accompagnateurs de la dynamique actuelle.

Ce repositionnement apporte une valeur ajoutée en tant qu'acteurs intermédiaires capables de relayer la vision nationale au niveau local tout en faisant remonter les réalités et besoins des collectivités territoriales vers les instances de décision.

La RPP impose désormais le développement endogène comme un choix stratégique majeur, rompant avec les modèles traditionnels dépendants. Fondé sur la souveraineté, le changement de mentalités et le rejet de l'assistanat, cette nouvelle vision nationale s'appuie sur les ressources locales et la mobilisation des Burkinabè eux-mêmes. Dans cette dynamique, les interventions des ONG/AD et Fondations devraient contribuer à concrétiser cette vision sur le terrain.

Ces actions et principes fondamentaux se déclinent à travers :

- la valorisation des richesses locales. L'accent doit être mis sur la promotion des savoir-faire, des pratiques et du patrimoine culturel propre aux différentes régions du pays.
- le soutien aux secteurs de production clés. A travers des approches intégrées et participatives, l'action doit se concentrer sur l'agriculture familiale pour la souveraineté alimentaire, la transformation locale des produits (agricoles, forestiers et pastoraux), ainsi que l'artisanat et l'économie sociale et solidaire.
- l'impulsion de l'entrepreneuriat communautaire. Une attention particulière doit être accordée au développement des chaînes de valeurs locales et à l'autonomisation des femmes et des jeunes par l'entrepreneuriat.

- la création d'emplois durables. Les ONG/AD et Fondations doivent mobiliser les capacités nationales permettant de générer des emplois décents et stables directement au niveau local constituant la pierre angulaire de la souveraineté économique recherchée par la RPP.

II.2. Les regroupements d'associations

Les regroupements d'associations peuvent jouer un rôle central dans l'accompagnement des ONG/AD et Fondations face aux exigences du nouveau paradigme national en œuvrant à :

- Favoriser le dialogue permanent entre les organisations membres et l'Etat.
- Renforcer régulièrement les capacités des organisations membres sur l'environnement d'intervention des ONG/AD et Fondations.

II.3. Les communautés

Le développement endogène repose sur des communautés conscientes, organisées, responsables et disciplinées. A ce titre, les communautés sont appelées à s'impliquer davantage dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement à travers :

- l'identification des besoins et la contribution à la planification des activités,
- l'appropriation des projets et la pérennisation des acquis,
- la mobilisation et la sensibilisation communautaire,
- le renforcement de la veille citoyenne

Cette approche favorise la pérennisation des acquis et contribue à l'ancrage d'une culture de l'effort, de l'auto prise en charge et de la discipline collective, en parfaite cohérence avec les fondements idéologiques de la RPP.

II.4. L'Etat

L'accompagnement de l'État aux interventions des ONG/AD et Fondations porte d'une part sur leur alignement aux politiques nationales, plans sectoriels et locaux de développement et d'autre part à l'obligation faite de la redevabilité à travers un dispositif de suivi-évaluation.

- Au niveau de l'alignement aux politiques nationales et plans sectoriels de développement, le rôle de l'État se traduit entre autres :
 - La dissémination des textes juridiques et réglementaires encadrant les interventions des ONG/AD et Fondations ;
 - L'opérationnalisation effective de l'ensemble des textes d'applications de la Loi n°011-2025/ALT du 17 juillet 2025 portant liberté d'association au Burkina Faso.
- Au niveau du dispositif de suivi-évaluation et de coordination, le rôle de l'État se résume entre autres à :
 - l'élaboration et à la mise à la disposition des ONG/AD et Fondations des outils harmonisés de suivi-évaluation (canevas de rapportage, de collecte et de capitalisation de données) ;
 - l'opérationnalisation des cadres de concertation entre les ONG/AD et Fondations et les ministères sectoriels concernés ;
 - la relance pour la transmission des rapports périodiques et programmes d'activités des ONG/AD et Fondations ;
 - la réalisation des sorties de supervision et de suivi-contrôle de la mise œuvre des activités des ONG/AD et Fondations afin de formuler des recommandations pour améliorer leurs interventions sur le terrain.

A travers cette dynamique, les ONG/AD et Fondations deviennent des acteurs de la refondation nationale, contribuant, aux côtés de l'État et des communautés, à la construction d'un développement souverain, inclusif et durable au Burkina Faso.

III. Recommandations

Les interventions des ONG/AD et Fondations contribuent au développement endogène conformément aux orientations de la RPP. Toutefois, il ressort des insuffisances dans la mise en œuvre de leurs actions sur le terrain. Pour y remédier, les recommandations suivantes sont formulées d'une part à l'endroit des ONG/AD et Fondations, et d'autre part, à l'endroit de l'Etat.

III.1. A l'endroit des ONG/AD et Fondations :

- ✓ mutualiser les interventions similaires entre ONG/AD et Fondations pour plus d'impact sur le terrain en évitant les doublons et la dispersion des ressources ;
- ✓ renforcer continuellement les capacités techniques du personnel employé ;
- ✓ respecter la réglementation en vigueur qui consacre les quotas du budget réservés aux investissements ;
- ✓ organiser ou faciliter les consultations communautaires pour s'assurer que les actions répondent aux besoins réels de la population ;
- ✓ allouer un budget minimum au financement exclusif du suivi-évaluation sur chaque projet ;
- ✓ mettre en place un mécanisme (numéros verts, boîte aux lettres, etc.) accessible aux bénéficiaires pour la collecte directe des plaintes ;
- ✓ respecter le principe du « DO NO HARM » qui signifie non nuisance envers les communautés.

III.2. A l'endroit de l'Etat à travers ses structures :

❖ A l'endroit des DGESS

- ✓ élaborer une cartographie dynamique des interventions par secteur de planification pour éviter les doublons, optimiser les synergies, identifier les zones insuffisamment couvertes et orienter prioritairement les nouvelles interventions vers les zones à fort besoin ;
- ✓ élaborer les répertoires des ONG/AD et Fondations ;
- ✓ élaborer les rapports périodiques de suivi des interventions des ONG/AD et Fondations
- ✓ tenir régulièrement les revues sectorielles des programmes d'investissement des ONG/AD et Fondations dans tous les ministères ;
- ✓ renforcer le suivi-contrôle rapproché des interventions des ONG/ AD et Fondations sur le terrain afin d'apprécier les effets escomptés.

❖ A l'endroit de la DGCOOP

- ✓ renforcer le suivi-contrôle rapproché des interventions des ONG/ AD et Fondations sur le terrain afin d'apprécier les effets escomptés ;
- ✓ renforcer le système informatisé de suivi des ONG en intégrant les informations relatives aux autorisations, aux programmes d'investissement, au financement, aux zones

d'intervention, aux rapports d'activités, aux exonérations accordées ainsi qu'aux résultats des missions de suivi-évaluation.

❖ **A l'endroit de la DGAT**

- ✓ renforcer le suivi-contrôle rapproché des interventions des ONG/ AD et Fondations sur le terrain afin d'apprécier les effets escomptés.

Le renforcement de l'alignement et de la redevabilité des ONG/AD et Fondations repose sur la modernisation du cadre juridique, la rigueur des mécanismes de suivi-évaluation et l'appropriation des orientations stratégiques de la RPP. Il implique une synergie d'action et une responsabilité partagée entre l'État, les regroupements associatifs et des communautés engagées pour un développement endogène et souverain. La concrétisation des recommandations formulées permettra ainsi d'ancrer durablement l'action associative comme un pilier fondamental de la refondation nationale au Burkina Faso.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le Rapport sur la Contribution des ONG/AD et Fondations au développement du Burkina Faso au titre de l'année 2025, fait ressortir l'engagement des acteurs aux côtés de l'Etat pour le développement socio-économique du pays. Il fait le diagnostic et analyse l'alignement et la redevabilité des interventions des organisations associatives sous l'égide de la RPP.

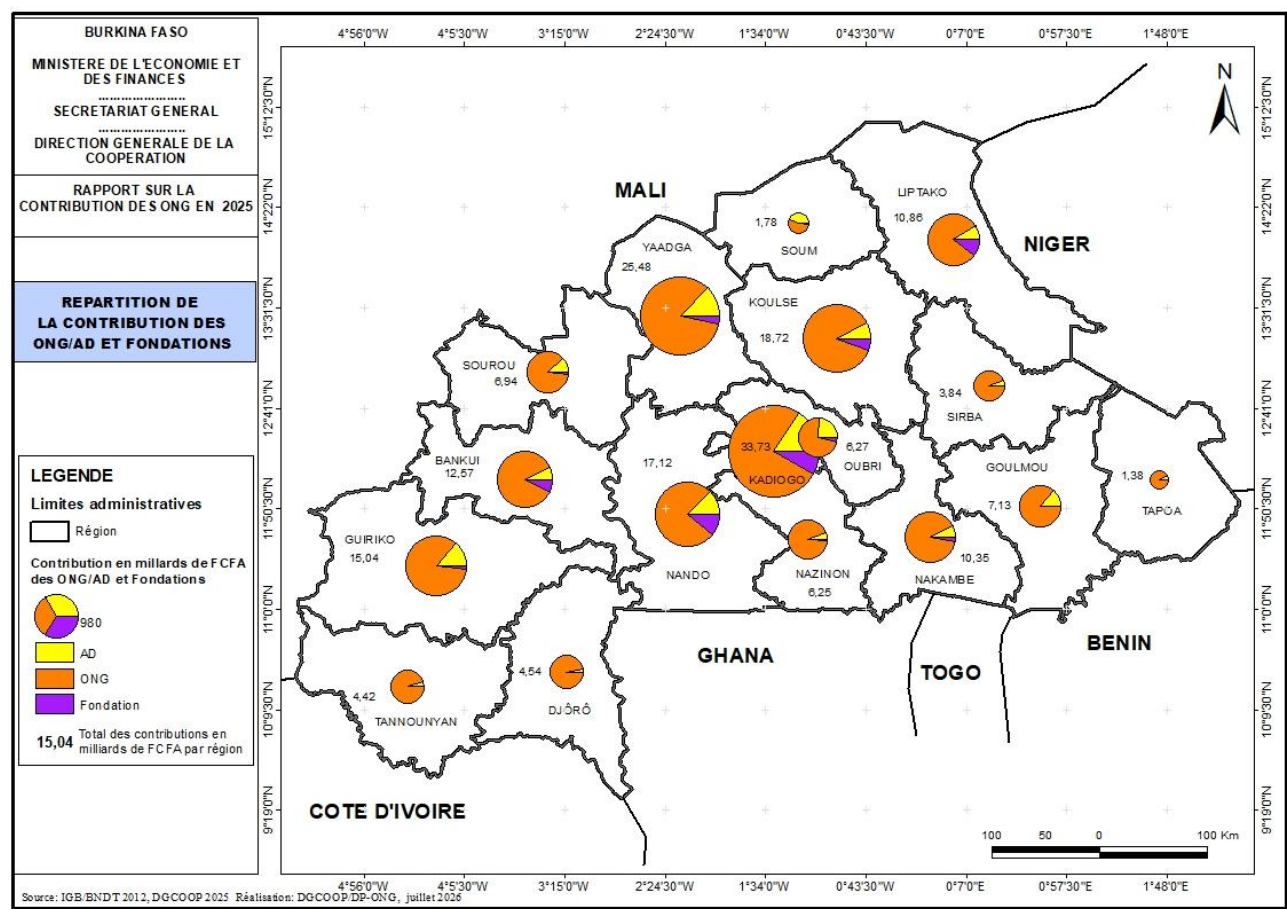
Les données consolidées pour 2025 traduisent une contribution financière substantielle du secteur associatif, estimée à 213,88 milliards FCFA, orientée principalement vers la Protection Sociale (79,23 milliards), la Santé (45,90 milliards) et la Production Agro-Sylvo-Pastorale (27,90 milliards). En dépit de ces contributions, l'analyse des interventions des ONG/AD et Fondations révèle des faiblesses en matière d'alignement sur les priorités nationales, de redevabilité et de coordination.

Dans ce contexte, l'optimisation de cette contribution exige désormais une intégration systématique des interventions des ONG/AD et Fondations suivant les orientations du Plan RELANCE 2026-2030 et des politiques et stratégies sectorielles.

Le présent rapport a permis de faire un diagnostic de la situation de l'alignement et de la redevabilité et de formuler des recommandations y relatives. A ce titre, la refondation du partenariat avec l'État burkinabè commande le renforcement du Système informatisé du suivi des ONG (SISONG), l'élaboration d'une cartographie dynamique des interventions par secteur de planification et une planification concertée avec les acteurs associatifs afin de corriger les disparités géographiques des interventions. C'est par cette gouvernance que l'action associative contribuerait efficacement au développement socio-économique du pays.

ANNEXES

Annexe 1 : Cartographie de la contribution des ONG/AD et Fondations par région 2025 en milliards de FCFA



Annexe 2 : Répartition de la contribution des ONG/AD et Fondations par région 2025 en milliards de FCFA

REGION	CONTRIBUTION (en Millard)
KADIOGO	33,73
YAADGA	25,48
KOULSE	18,72
NANDO	17,12
GUIRIKO	15,04
BANKUI	12,57
LIPTAKO	10,86
NAKAMBE	10,35
GOULMOU	7,13
SOUROU	6,94

OUBRI	6,27
NAZINON	6,25
DJÔRÔ	4,54
TANNOUNYAN	4,42
SIRBA	3,84
SOUM	1,78
TAPOA	1,38

Source : MEF/DGCOOP, Juillet 2026

Annexe 3 : Récapitulatif des contributions financières par secteur de planification

Secteurs	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Commerce et services marchands	6,44	1,59	4,58	1,99	4,83	19,43
Culture, sports et loisirs	2,62	1,54	1,16	3,19	2,47	10,98
Défense et sécurité			0,84	1,16	0,55	2,55
Éducation et formation	19,39	19,32	25,56	20,9	18,19	103,36
Environnement, eau et assainissement	14,6	20,67	22,7	14,9	15,51	88,38
Gouvernance administrative et locale	8,74	7,69	11,27	11,153	11,31	50,163
Gouvernance économique			1,41	4,39	3,33	9,13
Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	4,9	1,53	0,75	0,58	0,56	8,32
Justice et droits humains	2,75	3,83	2,14	3,33	3,01	15,06
Production agro-sylvo-pastorale	21,18	25,37	34,3	32,74	27,9	141,49
Recherche et innovation	0,74	0,35	0,17	0,17	0,14	1,57
Santé	48,63	43,23	39,95	35,69	45,9	213,4
Transformation industrielle et artisanale	1,66	0,63	2,03	1,93	0,95	7,2
Travail, emploi et protection sociale	47,95	89,28	70,61	87,26	79,23	374,34
TOTAL	179,61	215,04	217,47	219,38	213,88	1 045,38

Source : MEF/DGCOOP, Juillet 2026

Annexe 4 : Prévision financière des ONG/AD et Fondations en 2026-2027

Années	BUDGÉT	INVÉSTISSÉMENT
2026	289,62	230,31
2027	104,50	80,28
Total	394,12	310,59

Source : MEF/DGCOOP, Juillet 2026